



RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2019 /



CAP  PRÉVOYANCE

VALORISONS VOTRE AVENIR

Afin de simplifier la rédaction et faciliter la lecture de ce rapport d'activité, les principes suivants ont été adoptés:

- *CAP Prévoyance* pour désigner la « Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement ».
- *CPI « villes et communes »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés de la Ville de Genève, des communes genevoises et des autres employeurs affiliés conventionnellement.
- *CPI « SIG »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés des Services industriels de Genève.

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

SOMMAIRE /

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 /

02	MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION
04	CHIFFRES CLÉS
06	CONSEIL DE FONDATION 2019
08	PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION
12	GESTION DE LA FORTUNE
23	PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

COMPTES /

36	BILAN
38	COMPTE D'EXPLOITATION
40	ANNEXE AUX COMPTES
40	1. BASES ET ORGANISATION
45	2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS
46	3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT
47	4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE
48	5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE
52	6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS
70	7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION
74	8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE
75	9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE
75	10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN



APPENDICES /

78	1. RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS
81	LISTE DES GÉRANT-E-S ET AGRÉMENTS
82	2. DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES
85	3. LISTE DES RÉGIES

ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION /

88	ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE
90	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION /



02

2019 – un millésime exceptionnel pour les marchés financiers

Au terme d'une année rythmée par les conflits commerciaux entre la Chine et les USA, ainsi que par les tensions en Europe, l'année 2019 s'est terminée en beauté pour les marchés financiers. La clarification apportée au Brexit mi-décembre, avec une voie désormais ordonnée de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ainsi que l'annonce d'un accord commercial entre la Chine et les USA impliquant le démantèlement de certains dispositifs de taxes, ont contribué à ces résultats exceptionnels.

Cette progression des marchés est aussi la résultante d'une politique monétaire accommodante des Banques centrales américaine (FED) et européenne (BCE). La FED est revenue début 2019 à une politique de maintien des taux bas, au lieu de la remontée amorcée en 2018. La BCE, quant à elle, a repris son programme d'achats de titres.

Ainsi, à fin 2019, toutes les catégories d'actifs – à l'exception des liquidités en franc suisse, toujours soumises aux taux d'intérêts négatifs mis en place par la Banque nationale suisse – présentaient des progressions largement positives.

Dans ce contexte, les résultats à fin 2019 de CAP Prévoyance sont excellents, avec une performance nette respectivement de +11.82% pour la CPI « villes et communes » et de +11.90% pour la CPI « SIG ».

Au 31 décembre 2019, les degrés de couverture des CPI s'élèvent respectivement à 83.20% pour la CPI « villes et communes » et 116.75% pour la CPI « SIG ».

Investissements socialement responsables

Les instances de CAP Prévoyance restent plus que jamais engagées en matière d'investissements responsables et ont poursuivi durant l'année les travaux de révision de la Charte relative aux principes d'investissements socialement responsables, en tenant compte des risques climatiques. Ces travaux se termineront courant 2020.

Abaissement du taux d'intérêt technique – une norme désormais contraignante

Comme décidé et communiqué, tant dans notre précédent rapport d'activité que courant 2019, le taux d'intérêt technique appliqué par les CPI a été abaissé à 2.5% au 1^{er} janvier 2020. La provision constituée à cette fin a été utilisée.

En juin 2019, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a reconnu comme standard minimal la directive technique 4 (DTA 4) de la chambre suisse des experts en caisses de pensions portant sur le taux d'intérêt technique. Cette directive constitue désormais une référence normative obligatoire pour définir ce taux. Ainsi, la marge de manœuvre des instances de CAP Prévoyance, qui doivent décider du taux d'intérêt technique, est désormais encadrée. À fin 2019, cette directive retenait un taux inférieur à 2.5%. Dans ce contexte, le Conseil de Fondation a donc décidé d'attribuer une partie des bons résultats 2019 à la constitution de la « provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique », de sorte à pouvoir faire face aux prochains changements qu'il sera, le cas échéant, nécessaire d'effectuer.



Événements 2020

À l'heure de l'établissement du présent rapport d'activité, le coronavirus et ses conséquences nous affectent toutes et tous.

Cette pandémie a complètement chamboulé le contexte économique. S'il n'est pas encore possible d'évaluer pleinement l'impact de la pandémie sur l'économie, il est certain que cette dernière souffre et aura besoin de soutien comme de temps pour pouvoir se rétablir. Les résultats 2020 seront très probablement le reflet de ces circonstances exceptionnelles.

Depuis le début de la crise, la situation est suivie de près et avec diligence, tant par le Conseil de Fondation que par l'Administration. La prévoyance et les stratégies de placement mises en œuvre pour les CPI s'inscrivent sur le long terme, et c'est donc dans ce cadre que les décisions sont prises, avec circonspection, afin de permettre à CAP Prévoyance de relever les défis liés à cette pandémie.

Le Conseil de Fondation tient à exprimer ici sa sympathie à celles et ceux frappé-e-s par ce virus dans leur santé, ainsi qu'à celles et ceux qui auront à en surmonter les conséquences économiques.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Au nom du Conseil de Fondation

Sandrine Salerno
Présidente

Norma Magri
Directrice

Genève, le 26 mai 2020

CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

- CPI « villes et communes »
- Consolidé CAP Prévoyance
- CPI « SIG »

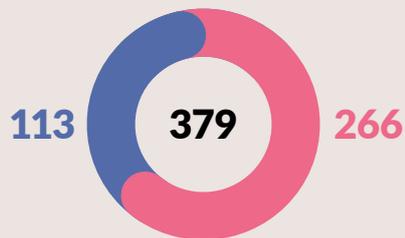
Bilan
en CHF mios



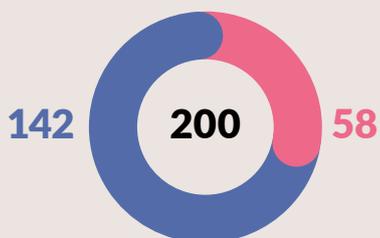
**Engagements
de prévoyance**
en CHF mios



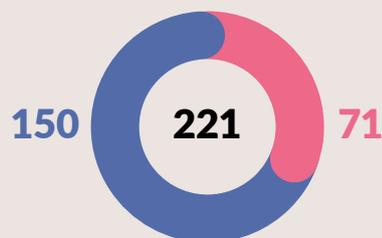
**Réserve de fluctuation
de valeurs**
en CHF mios



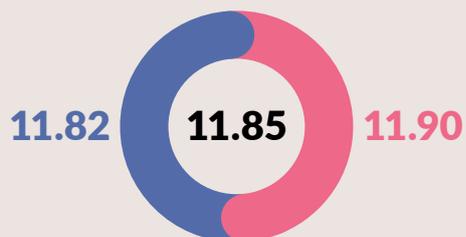
**Cotisations et prestations
d'entrée encaissées**
en CHF mios



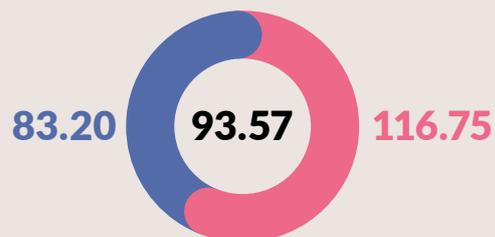
Prestations versées
en CHF mios



**Rendement global
de la fortune**
en %



**Degré
de couverture**
en %



**Membres
actifs**



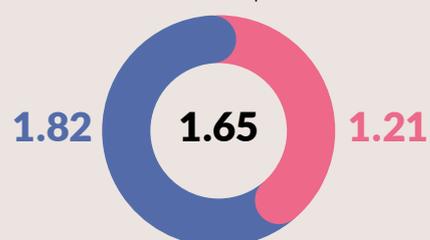
**Membres
pensionnés**



**Effectif
total**



Rapport démographique
membres actifs / pensionnés



**Frais d'administration
par membre actif / pensionné en CHF**

183.04

CONSEIL DE FONDATION 2019 /



**Robert
Monin**

**Jean-Marie
Favre**

**Dalcinda
Bertola-Garrido**

**François
Mumenthaler**

**Louis
Carminati**

**Christine
Luzzatto**

**Marcel
Goehring**

**Sandrine
Salerno**
Vice-Présidente



**Daniel
Devaud**
Président

**Rémy
Pagani**

**Simon-Pierre
Keller**

**Fabien
Fivaz**

**Alexandre
Genolet**

**Mauro
Martella**

**Jean-Lou
Tabourin**

**Patrick
Ruettimann**

**M. Philippe Krebs ne figure
pas sur la photo.**

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION /

CAP Prévoyance gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), la CPI « villes et communes » et la CPI « SIG ».

La CPI « villes et communes » applique un système de financement en capitalisation partielle et est au bénéfice d'une garantie des communes.

La CPI « SIG » applique un système de financement en capitalisation complète, avec une dette d'assainissement à charge des SIG, qui a été totalement amortie en 2019.

Le règlement d'organisation précise les rôles et compétences de chaque organe.

La représentation est paritaire au sein des diverses instances. Les membres pensionnés sont représentés (voix consultative) au sein du Conseil de Fondation et des Comités de gestion des CPI.

Nouvelle mandature 2019-2023

Au 1^{er} janvier 2019 a débuté une nouvelle mandature de 5 ans.

Les procédures d'élection des représentant-e-s des membres actifs ont été respectivement menées par la Ville de Genève, par les SIG et par l'Association des communes genevoises.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Conseil d'administration des Services industriels de Genève et l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises ont désigné leurs représentant-e-s employeurs.

Enfin, l'URCAP a désigné ses représentant-e-s des membres pensionnés.

À la suite de ces processus, une partie des membres des instances a changé et les nouveaux membres élus ou désignés (noms par ordre alphabétique) sont les suivants :

Au sein du Conseil de Fondation

- M. Genolet et M. Martella, représentants des membres actifs Ville de Genève, ont remplacé M. Chevalley et M. Moro.
- M. Favre, représentant des pensionnés, a remplacé M. Poscia.

Au sein du Comité de gestion de la CPI « villes et communes »

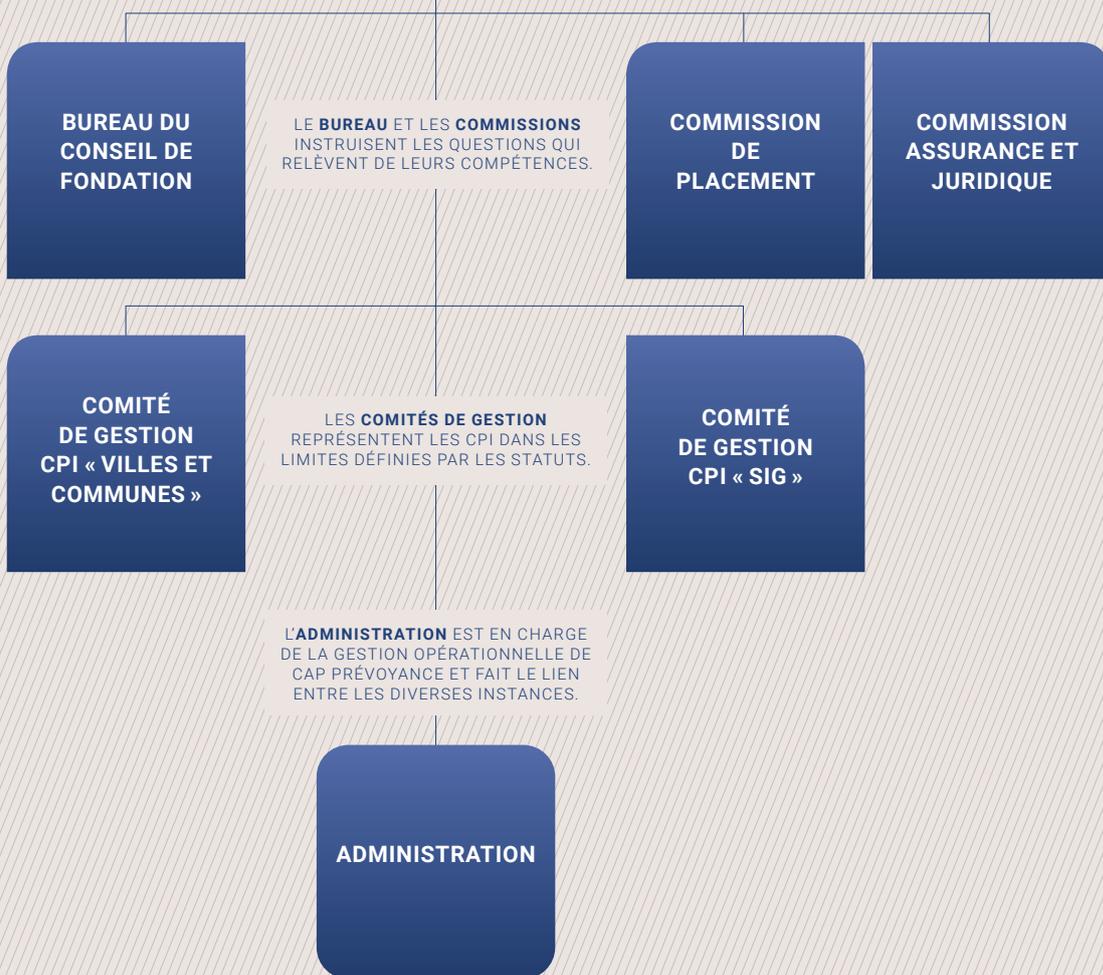
- M. Genolet, Mme Liaudet, M. Martella et Mme Zein ont remplacé Mme Barriera, M. Chevalley, M. Moro et Mme Tourki, représentant-e-s des membres actifs Ville de Genève.
- M. Buzzini a remplacé M. Moret, représentant employeur Ville de Genève.
- M. Thomet a remplacé M. Maréchal, représentant des pensionnés.

Au sein du Comité de gestion de la CPI « SIG »

- M. Golay et M. Monnat ont remplacé Mme Gauderlot et M. Roch, représentant-e-s employeur.
- M. Favre a remplacé M. Poscia, représentant des pensionnés.

CONSEIL DE FONDATION

LE CONSEIL DE FONDATION EST L'ORGANE SUPRÊME QUI DÉFINIT L'ORGANISATION ET LA CONDUITE STRATÉGIQUE DE CAP PRÉVOYANCE.



La liste intégrale des représentant-e-s au sein des différentes instances figure au point 1.D de l'annexe aux comptes.

Les instances de CAP Prévoyance se réunissent aussi souvent que nécessaire.

En 2019, les instances se sont réunies 28 fois :

- **5 séances** pour le Conseil de Fondation ;
- **6 séances** pour le Bureau ;
- **2 séances** pour la Commission assurance et juridique ;
- **9 séances** pour la Commission de placement ;
- **3 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « villes et communes » ;
- **3 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « SIG ».

Par ailleurs, le groupe de travail constitué afin d'élaborer un statut du personnel propre à CAP Prévoyance, réunissant des membres du Conseil de Fondation ainsi qu'une représentation de la Direction et du personnel de l'Administration, a poursuivi ses travaux (6 séances en 2019).

Organigramme au 31 décembre 2019

JURIDIQUE



Maria Diaz-Dominguez
Juriste

ASSURANCE ET SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Fabienne Noël
Gestionnaire en prévoyance

Cristina Quiblier
Gestionnaire en prévoyance

Vanessa Teminian
Gestionnaire en prévoyance

FINANCES ET PLACEMENT



Jean-Charles Bevilacqua
Responsable comptabilité

IMMOBILIER



SERVICES GÉNÉRAUX



GESTION DE LA FORTUNE /

Contexte général – performances des marchés

Alors que 2018 s'était terminée avec des performances négatives et sur un certain pessimisme des investisseurs, début 2019 la situation s'est retournée suite au changement de politique de la banque centrale américaine (FED). Ainsi, les marchés financiers sont restés positifs quasiment tout au long de l'année 2019, soutenus par l'espoir d'une reprise graduelle de la conjoncture économique mondiale.

Pour sa part, la Banque nationale suisse (BNS) a conservé sa politique des taux négatifs, qui sont restés au niveau de -0.69% pour les placements en liquidités en franc suisse en fin d'année. Les taux des emprunts de la Confédération sont également demeurés en terrain négatif avec, pour les emprunts à 10 ans, un taux de -0.51% à fin décembre. Enfin, l'évolution annuelle de l'indice genevois des prix à la consommation a été nulle entre décembre 2018 et décembre 2019.

Mis à part les liquidités, toutes les classes d'actifs ont réalisé des résultats positifs en 2019.

Les obligations en franc suisse ont connu un résultat de +3.37% et les obligations en devises étrangères, calculées en franc suisse, +4.95%.

Les actions ont généré des performances particulièrement positives. Les actions suisses ont connu une hausse de +30.59% pour l'ensemble de l'indice SPI, les actions suisses de petites et moyennes capitalisations +30.0%, les actions étrangères +25.41% et les actions des pays émergents +16.78%.

Pour leur part, les devises ont continué d'évoluer de manière contrastée par rapport au franc suisse. Le dollar (-1.77%), l'euro (-3.54%) et le yen (-0.83%) ont connu des baisses alors que la livre sterling a été en hausse de +2.18% suite au Brexit. Au niveau des matières premières, le prix du pétrole a connu une évolution de +32.89%.

Enfin, le marché immobilier géré en direct en Suisse a continué de bénéficier de taux d'intérêts hypothécaires bas.

Dans ce contexte, les performances 2019 des CPI ont été parmi les plus élevées des 20 dernières années.

Rendement global de la fortune au 31 décembre 2019

11.82% pour la CPI
«villes et communes»
(indice stratégique
11.82%)

11.90% pour la CPI «SIG»
(indice stratégique
11.72%)

Les deux CPI ont ainsi réalisé respectivement une performance en ligne et meilleure que leur indice stratégique.

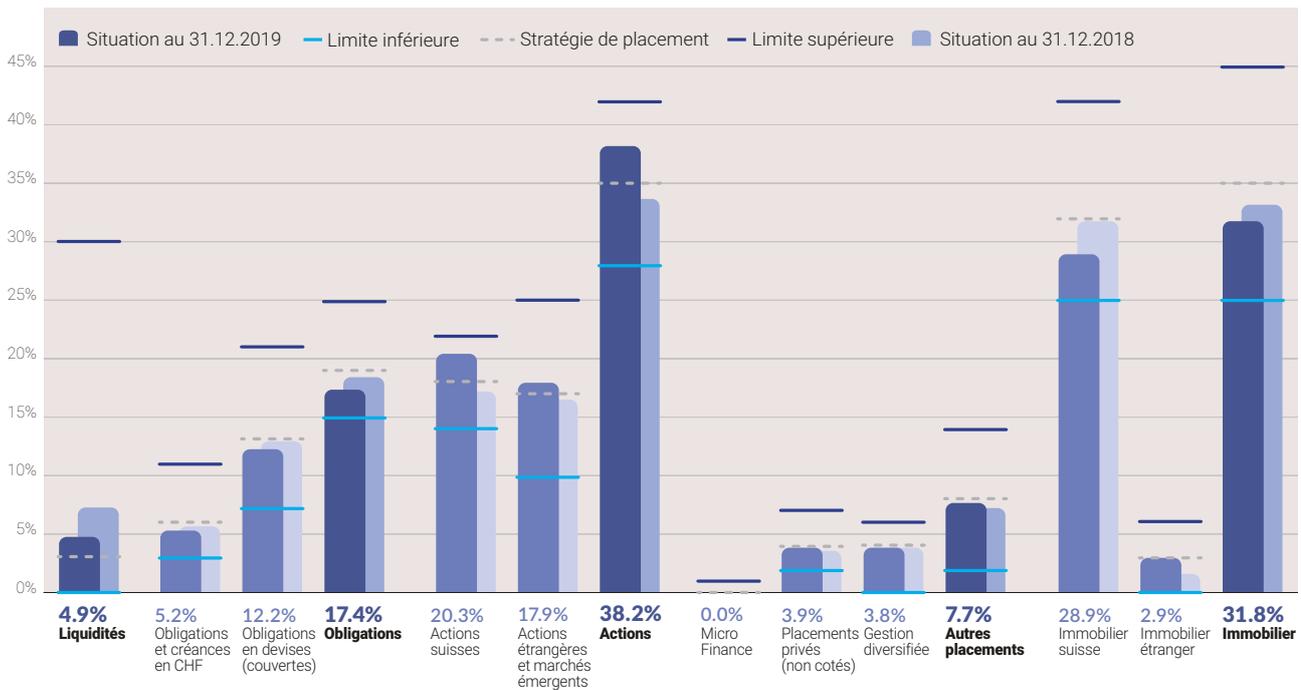
Le rendement global des CPI est meilleur que l'indice Pictet LPP25 (+10.34%) mais en deçà de l'indice LPP40 (+13.87%).



Répartition de la fortune au 31 décembre 2019

CPI « VILLES ET COMMUNES »

Catégories de placement	Situation au 31.12.2019	Limite inférieure	Stratégie de placement	Limite supérieure	Situation au 31.12.2018
Liquidités et réalisables à court terme	4.9%	0.0%	3.0%	30.0%	7.3%
Liquidités	4.9%	0.0%	3.0%	30.0%	7.3%
Obligations et créances en CHF	5.2%	3.0%	6.0%	11.0%	5.6%
Obligations en devises (couvertes)	12.2%	7.0%	13.0%	21.0%	12.9%
Obligations	17.4%	15.0%	19.0%	25.0%	18.5%
Actions suisses	20.3%	14.0%	18.0%	22.0%	17.2%
Actions étrangères et marchés émergents	17.9%	10.0%	17.0%	25.0%	16.5%
Actions	38.2%	28.0%	35.0%	42.0%	33.7%
Micro Finance	0.0%	0.0%	0.0%	1.0%	0.0%
Placements privés (non cotés)	3.9%	2.0%	4.0%	7.0%	3.4%
Gestion diversifiée	3.8%	0.0%	4.0%	6.0%	3.8%
Autres placements	7.7%	2.0%	8.0%	14.0%	7.2%
Immobilier suisse	28.9%	25.0%	32.0%	42.0%	31.8%
Immobilier étranger	2.9%	0.0%	3.0%	6.0%	1.5%
Immobilier	31.8%	25.0%	35.0%	45.0%	33.3%
Total	100.0%		100.0%		100.0%

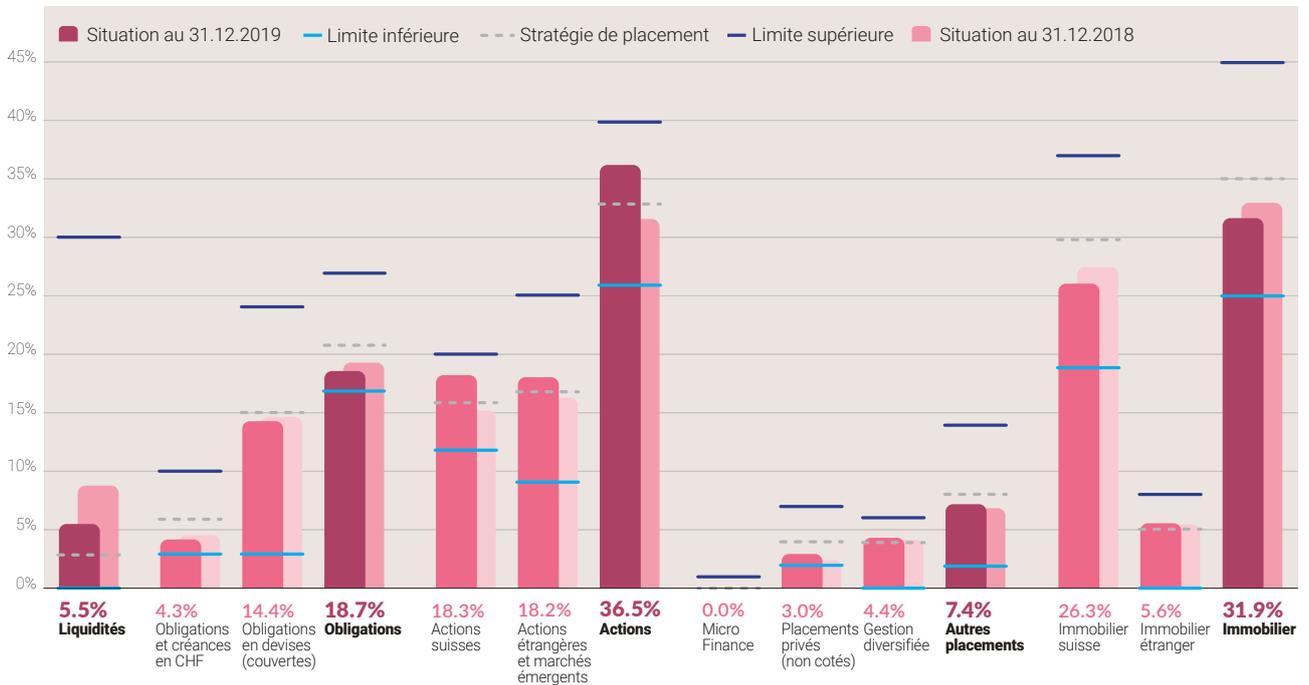


CPI « SIG »

Catégories de placement	Situation au 31.12.2019	Limite inférieure	Stratégie de placement	Limite supérieure	Situation au 31.12.2018
Liquidités et réalisables à court terme	5.5%	0.0%	3.0%	30.0%	8.9%
Liquidités	5.5%	0.0%	3.0%	30.0%	8.9%
Obligations et créances en CHF	4.3%	3.0%	6.0%	10.0%	4.6%
Obligations en devises (couvertes)	14.4%	3.0%	15.0%	24.0%	14.8%
Obligations	18.7%	17.0%	21.0%	27.0%	19.4%
Actions suisses	18.3%	12.0%	16.0%	20.0%	15.3%
Actions étrangères et marchés émergents	18.2%	9.0%	17.0%	25.0%	16.4%
Actions	36.5%	26.0%	33.0%	40.0%	31.7%
Micro Finance	0.0%	0.0%	0.0%	1.0%	0.0%
Placements privés (non cotés)	3.0%	2.0%	4.0%	7.0%	2.5%
Gestion diversifiée	4.4%	0.0%	4.0%	6.0%	4.3%
Autres placements	7.4%	2.0%	8.0%	14.0%	6.9%
Immobilier suisse	26.3%	19.0%	30.0%	37.0%	27.7%
Immobilier étranger	5.6%	0.0%	5.0%	8.0%	5.5%
Immobilier	31.9%	25.0%	35.0%	45.0%	33.2%
Total	100.0%		100.0%		100.0%



14



À fin 2019, toutes les classes d'actifs se situaient dans les limites définies par les stratégies de placement.

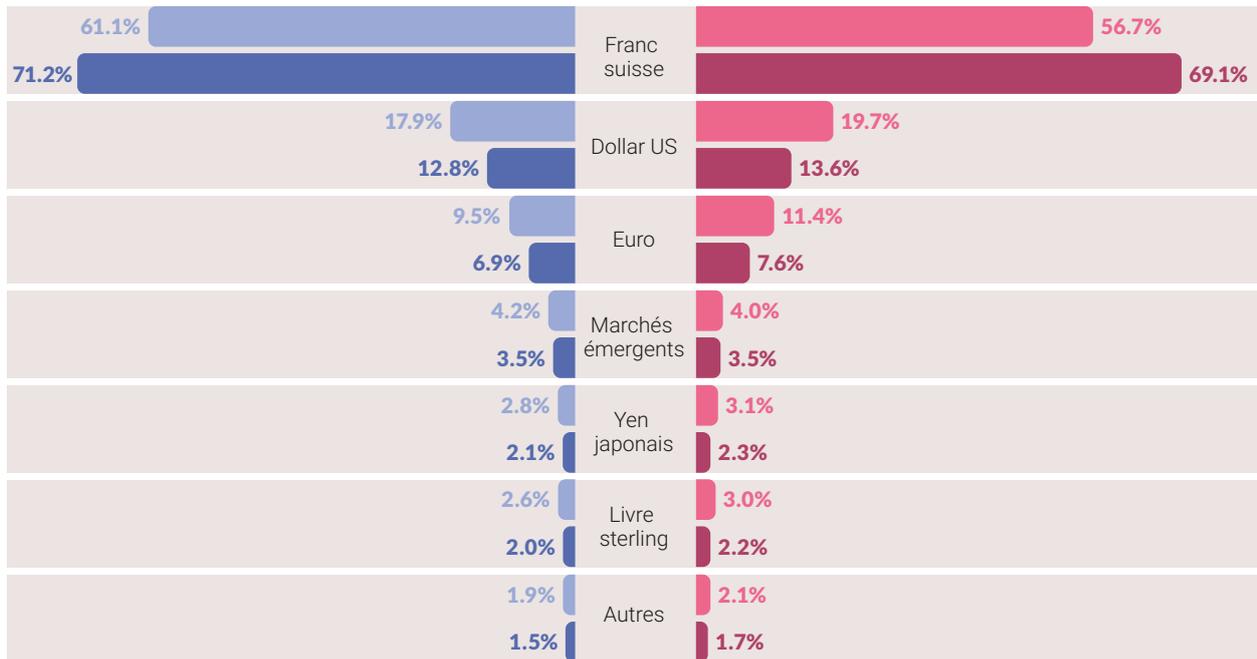
Seules les liquidités et les actions se trouvaient au-dessus des cibles pour les 2 CPI ainsi que pour la CPI «SIG» les placements en gestion diversifiée.

Toutes les pondérations des autres classes d'actifs étaient en dessous des cibles concernées.

Répartition monétaire au 31 décembre 2019

CPI « VILLES ET COMMUNES »

- Avant gestion du risque de change
- Après gestion du risque de change



Suite à la gestion des risques de change, les allocations des CPI en franc suisse se situaient respectivement à 71.0% et 67.7%.

Performances des valeurs mobilières au 31 décembre 2019

14.64%

pour la CPI «villes et communes»

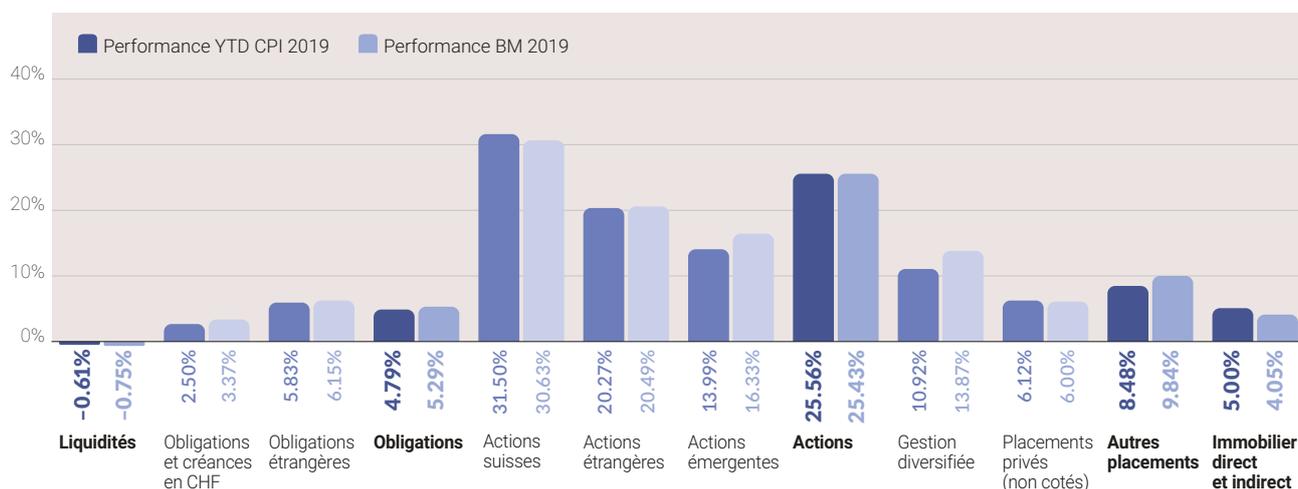
Ces performances sont calculées en tenant compte de l'écart en pourcentage entre les valeurs boursières des portefeuilles au 31 décembre 2018 et 2019, ainsi que des nouveaux investissements effectués, toutes valeurs et tous gestionnaires confondus.

13.90%

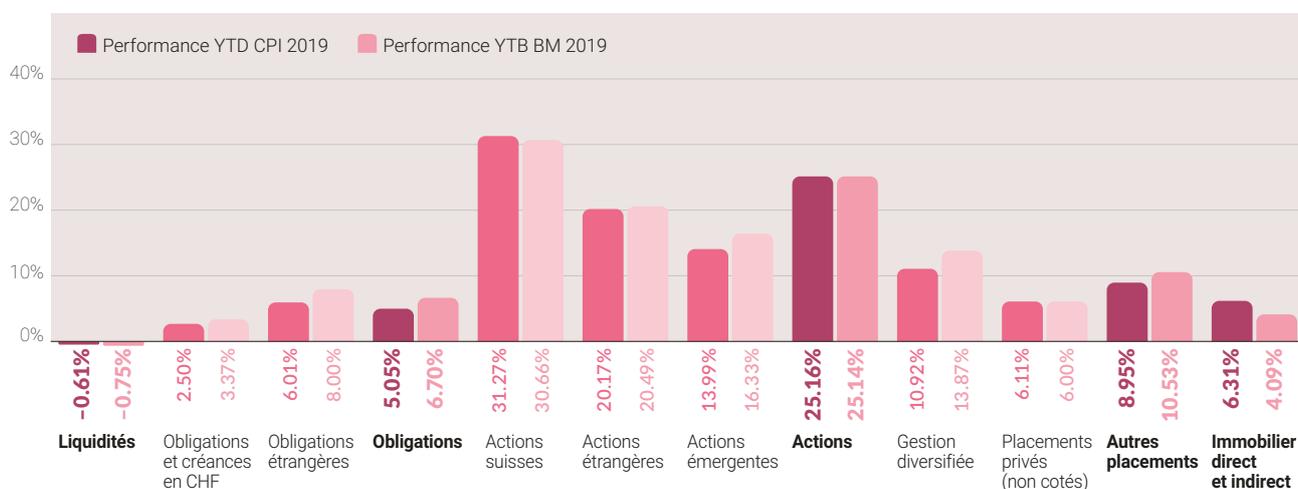
pour la CPI «SIG»

La différence de résultat s'explique par l'effet des intérêts de la dette d'assainissement de la CPI «SIG» (remboursée définitivement à fin juin 2019).

CPI «VILLES ET COMMUNES»



CPI «SIG»



Les éléments suivants expliquent notamment ces performances :

Liquidités

Les placements en liquidités ont été impactés par les taux d'intérêts négatifs (CHF 1.18 mio), même si CAP Prévoyance a bénéficié d'accords avec ses partenaires qui ont permis d'en atténuer les effets. Ainsi, le taux moyen appliqué a été de -0.49% , soit un taux réduit par rapport au taux d'intérêts négatifs de -0.85% imposé par la BNS et appliqué par les banques partenaires avant négociations.

Obligations et créances en CHF, obligations en devises

La part obligataire pour la CPI «SIG» était en partie constituée de la dette d'assainissement, intégralement remboursée en juin 2019. Cet amortissement a été réinvesti en obligations CHF, conformément à la stratégie de placement.

Pour les deux CPI, les performances des obligations en CHF et en devises ont été inférieures à celles des indices de référence en raison d'un positionnement trop défensif (duration plus courte que celle des indices).

Actions

Les performances des actions ont été globalement équivalentes à celles des indices de référence. Pour les actions suisses de petites et moyennes capitalisations, les gérant-e-s ont été en mesure d'atteindre des résultats supérieurs à leur benchmark. Ces bonnes performances relatives ont permis de compenser les résultats inférieurs aux indices de référence, générés par les gérant-e-s des portefeuilles en actions des pays émergents.

Autres placements

Les placements privés (non cotés) ont obtenu une performance positive en ligne avec leurs indices de référence. Par contre, la gestion diversifiée a été impactée par les coûts des programmes de gestion des risques.

Devises

En 2019, les programmes de gestion active des devises ont permis de compenser partiellement la baisse de l'euro. Toutefois, cela n'a pas été le cas pour le dollar en raison des coûts élevés de couverture (différentiel de taux d'intérêt). Ces programmes ont cependant permis de réduire la volatilité globale des classes d'actifs concernées.

Immobilier indirect

En 2019, seule la CPI «SIG» était investie dans de l'immobilier suisse indirect, et les résultats obtenus ont été légèrement inférieurs à l'indice de référence.

Les CPI ont complété en 2019 leur allocation respective en investissements en immobilier international indirect. Ces investissements complémentaires ont été effectués en priorité dans l'immobilier indirect en Europe. Les résultats obtenus en cours d'année ont été globalement conformes à l'indice de référence concerné.

« Votre prévoyance,
c'est d'abord un projet de vie.
Construisons-le ensemble. »

Investissement responsable

CHARTER D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

CAP Prévoyance investit de manière responsable, avec une vision à long terme, en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères dits « ESG ») dans la gestion du patrimoine, afin de contribuer à une économie durable susceptible d'accroître la valeur du capital, sur une base de risques ajustés.

Cette décision est formalisée dans une charte relative aux principes d'investissements responsables, qui fait partie intégrante du règlement de placement de CAP Prévoyance.

Cette charte préconise les éléments suivants :

- intégration des facteurs ESG dans la gestion des actifs mobiliers et immobiliers ;
- exercice des droits de vote et dialogue actionnarial ;
- exclusion des sociétés actives dans l'armement et la pornographie ;
- pas d'investissements dans les matières premières et les « hedge funds ».

L'application de cette charte s'inscrit dans une logique financière saine et rigoureuse afin de ne pas pénaliser les intérêts financiers de CAP Prévoyance à long terme, c'est-à-dire la rentabilité de ses placements. Les gérant-e-s externes mandaté-e-s doivent être en mesure d'offrir des solutions compatibles avec la charte. À défaut, ils ou elles sont écarté-e-s.

En 2019, l'accent a été mis sur la prise en compte des risques climatiques, ce qui comprend le désengagement progressif des investissements dans le segment des énergies fossiles et la réduction de la consommation énergétique dans le domaine de l'immobilier. Ce dernier volet représentera un des principaux enjeux dans les années à venir de la gestion du parc immobilier détenu en direct.

L'intégration des critères « ESG » dans la gestion des placements mobiliers, en collaboration avec les gérant-e-s concerné-e-s, a d'ores et déjà permis à CAP Prévoyance de se désengager progressivement des secteurs sensibles, tout en favorisant des investissements dans des entreprises qualifiées de « best-in-class ».

Ainsi, de manière consolidée, les portefeuilles de CAP Prévoyance présentent déjà un impact carbone plus favorable que les indices de référence concernés.

Révision de la charte d'investissement responsable

En 2019, la Commission de placement a poursuivi le travail engagé en matière d'investissement responsable et de révision de la charte sur la base d'une analyse des portefeuilles au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que du calcul de l'empreinte carbone.

Une analyse des portefeuilles sera à nouveau réalisée en 2020 afin de vérifier le bon profil de durabilité et le respect des directives d'investissements y relatives, plus généralement en matière d'exclusions sectorielles et de réduction de l'impact carbone.

Les portefeuilles analysés feront l'objet d'un ajustement si nécessaire.

Enfin, dès 2019, un accent particulier a été mis sur le parc immobilier détenu en direct pour lequel des ressources financières importantes pourraient être nécessaires dans le cadre des enjeux climatiques et de réduction des émissions carbone dans les années à venir.

Les résultats de toutes ces analyses seront intégrés au processus de révision de la charte dont les travaux se poursuivent en 2020.

EXERCICE DES DROITS D'ACTIONNAIRE

La mise en place des mesures d'actionnariat actif (exercice des droits de vote, engagement) par CAP Prévoyance permet d'appréhender les risques extra-financiers résiduels et renforce sa démarche globale en matière de durabilité.

Ainsi, CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire par le biais d'un mandat avec la Fondation Ethos, en suivant ses directives, et en collaboration avec la banque Pictet & Cie SA à Genève, dépositaire global des titres. Dans le cas où l'exercice direct des droits de vote n'est pas possible, des solutions sont trouvées avec les gérant-e-s concerné-e-s afin de s'assurer que les droits de vote sont exercés.

Près de 60% de l'activité de l'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses et européennes.

En 2019, les droits de vote ont été effectués de la manière suivante :

Actions suisses

- 226 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 4'038 résolutions soumises au vote ;
- 20% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la politique de rémunération des entreprises concernées, à des augmentations de capital et au rejet de résolutions d'actionnaires.

Actions étrangères

- 417 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 6'250 résolutions soumises au vote ;
- 23% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la gouvernance, l'élection de membres de Conseils d'administration, à la politique de rémunération des entreprises concernées, au rejet de fusions/acquisitions, ainsi que des projets de relocalisation.

Le rapport annuel détaillé sur l'exercice des droits de vote concernant les sociétés suisses ainsi que le rapport sur les actions étrangères sont disponibles sur le site internet de CAP Prévoyance.

ENGAGEMENT ACTIF

CAP Prévoyance fait partie d'« Ethos Engagement Pool Suisse » qui regroupe plus de 146 caisses de pensions suisses, pour un total d'environ CHF 257 milliards de fortune. « Ethos Engagement Pool Suisse » permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres entités institutionnelles, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées. Les thèmes abordés en 2019 ont principalement concerné la gouvernance des entreprises, la transparence des rémunérations des instances dirigeantes, la responsabilité environnementale et sociale, les stratégies face aux changements climatiques, les responsabilités fiscales, ainsi que la chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles.

Depuis 2017, CAP Prévoyance participe à « Ethos engagement Pool international » – dont elle est un membre fondateur – et qui vise les sociétés cotées hors Suisse.

Dans ce cas, le dialogue est notamment engagé sous la forme de participations à des initiatives internationales d'engagement collectif. Ainsi, les membres du pool profitent d'un réseau international avec lequel Ethos collabore étroitement depuis de nombreuses années.

Après près de trois années d'existence, ce pool a connu un grand succès et regroupe près de 60 caisses de pensions, pour un total d'environ CHF 160 milliards de fortune. Les principales activités du pool en 2019 ont concerné les questions environnementales (émissions carbone), sociales (droit du travail) et de gouvernement d'entreprise (défense des droits d'actionnaires, rémunération).

Au travers de ces démarches au niveau international, CAP Prévoyance est notamment devenue signataire du « Climate Action 100+ » qui vise un engagement actif sur les questions climatiques et d'émissions carbone auprès des 100 principaux émetteurs de gaz à effets de serre ainsi que sur un certain nombre de sociétés considérées comme représentant les plus grands risques dans les portefeuilles. Les activités de ce regroupement d'investisseurs ont été importantes en 2019.

IMMOBILIER DIRECT

Dans le cadre de son patrimoine immobilier détenu en direct, CAP Prévoyance est également soucieuse de mener une gestion durable, notamment en mettant en œuvre une juste utilisation des ressources et des énergies. Ainsi, CAP Prévoyance remplace progressivement les chaudières à mazout, pose des installations solaires en toiture et privilégie les réseaux de chauffage à distance lorsque cela est possible.

Elle met également en application des programmes appelés « Eco 21 » depuis plusieurs années afin de réduire progressivement les consommations électriques, et suit les installations de production de chaleur et d'eau chaude afin d'optimiser les consommations. Dans le cadre de la révision de la charte d'investissement responsable, et comme déjà relevé, le parc immobilier fait l'objet d'études spécifiques en lien avec les enjeux climatiques.

Gestion immobilière

PARC IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Chaque CPI dispose d'une quote-part du parc immobilier de CAP Prévoyance, composé de:

197 immeubles (allées)
3'652 appartements
3'042 places de parking et garages
13'554 m ² d'arcades
15'713 m ² de bureaux – locaux artisanaux
8'449 m ² de dépôts

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Recettes	CHF
Loyers encaissés	74'354'673.--
Variation du correctif de valeur sur loyers à encaisser	14'155.--
Subventions reçues	121'993.--
	74'490'821.--
Charges	
Intérêts hypothécaires	522'500.--
Charges d'exploitation courantes et entretien	22'741'084.--
	23'263'584.--
Résultat net	51'227'237.--

Les charges d'exploitation courantes et entretien sont ventilées comme suit:

	CHF
Entretien des logements et des immeubles	7'186'280.--
Frais de gestion	5'576'970.--
Frais de conciergerie	3'557'133.--
Impôts	2'877'164.--
Eau et électricité	2'586'049.--
Assurances	610'531.--
Publicité et contentieux	346'956.--

TRAVAUX À PLUS-VALUES ET « GROS TRAVAUX »

Le coût global des travaux comptabilisés en 2019 s'établit à CHF 10.11 mios, soit CHF 6.20 mios portés en plus-values et CHF 3.91 mios en « Gros Travaux » (voir appendice 2).

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Le résultat d'exploitation net (avant coût des réparations prélevé sur le compte « Chantier Rénovation »), déduction faite des dettes hypothécaires, correspond à un taux de rendement calculé sur la valeur économique figurant au bilan de 4.00%.

ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS

Malgré l'analyse d'un certain nombre de dossiers de vente et les offres déposées, CAP Prévoyance n'a procédé à aucune acquisition en 2019.

ÉTUDES EN COURS

Chemin Frank-Thomas 20-22 / avenue de Rosemont 1-3-3A

Un projet de plan localisé de quartier, initié par la Ville de Genève et qui englobe les parcelles sur lesquelles se situent ces immeubles, est en cours d'instruction.

Ce projet prévoit la réalisation, sur la parcelle de CAP Prévoyance, d'un nouvel immeuble offrant 79 logements, dont une proportion de logements à loyers contrôlés. Ce projet implique la démolition des immeubles actuels comptant 59 logements.

En l'état, il n'est pas encore possible de présenter un calendrier.

ÉVOLUTION DES LOCATIONS

Par rapport à l'exercice précédent, le montant total des loyers encaissés a très légèrement diminué de -0.04%, soit CHF -26'304.--. Il faut relever, d'une part, la diminution subie pour les immeubles sortis du régime HLM fin 2018, sis route de St-Georges 79-87 (CHF -92'465.--) et, d'autre part, les difficultés de relocation des bureaux sis rue de Lyon 93-97 (CHF -488'133.--).

685 demandes de location d'appartements ont été enregistrées et 206 logements ont été attribués en 2019. Les immeubles HLM sortis du régime subventionné ont conduit à des diminutions des loyers encaissés. Ces diminutions s'expliquent essentiellement par la différence importante entre les taux d'intérêts hypothécaires actuels, historiquement très bas, et ceux appliqués lors de la construction de ces immeubles.

En ce qui concerne les affectations commerciales, 28 locaux commerciaux ainsi que 207 places de parking ou garages ont été attribués. Comme annoncé dans le précédent rapport d'activité, l'état locatif des bureaux sis rue de Lyon 93-97 a diminué en 2019 en raison des difficultés de relocation. Toutefois, suite à plusieurs relocations effectuées courant 2019, l'année 2020 devrait permettre d'inverser la tendance pour ces immeubles.

Cela étant, la large majorité de la fortune immobilière provenant des immeubles de logements, la situation locative peut, de manière générale, être qualifiée de favorable.

MANQUE À GAGNER SUR L'ÉTAT LOCATIF

Pour l'ensemble du parc immobilier et toutes affectations confondues, le manque à gagner représente environ 3% de l'état locatif, soit CHF 2'250'000.--. La moitié des vacants concerne les affectations commerciales, un quart se concentre sur l'affectation logements, et le dernier quart concerne les parkings.

Par rapport à 2018, le manque à gagner a augmenté d'environ 30%. Cette augmentation provient pour deux tiers des locaux commerciaux, essentiellement les bureaux sis rue de Lyon 93-97. Concernant l'affectation logements, dont provient environ un quart de l'augmentation du manque à gagner, un certain nombre d'appartements de 3 immeubles ont été gardés vacants pour les besoins de rénovations.

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE /

Adaptation des pensions à l'évolution des prix

Les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation se prononcent chaque année sur l'adaptation des pensions à l'évolution des prix, en fonction des possibilités financières des CPI. Le règlement de prévoyance de chaque CPI précise les éléments qui doivent notamment être pris en compte pour cette décision.

En décembre 2019, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont pris acte de la variation nulle de l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation sur les 12 derniers mois, entraînant l'impossibilité d'indexer les rentes.

Considérant les très bons rendements réalisés et le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs constituée pour la CPI « SIG », le Comité de gestion de cette CPI a toutefois décidé d'octroyer une allocation unique aux membres pensionnés présents au 31 décembre 2019 et bénéficiant d'une rente au 1^{er} janvier 2020. Cette allocation unique a été fixée à CHF 1'889.-- mais au maximum au montant de la rente mensuelle de base. Elle correspond au 50% de la somme des rentes mensuelles de base de la CPI « SIG » en décembre 2019, divisé par le nombre de membres pensionnés à cette même période, plafonné à la rente de base.

Le Comité de gestion de la CPI « villes et communes » a quant à lui décidé de ne pas verser d'allocation unique afin de préserver l'équilibre financier de la CPI.

Situation actuarielle

Tel qu'annoncé en février 2019, sur la base des recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle, les Comités de gestion des CPI ainsi que le Conseil de Fondation de CAP Prévoyance ont décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique¹ des CPI à 2.5% avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Cet abaissement, qui a entraîné une augmentation des capitaux de prévoyance de l'ordre de CHF 243.4 mios pour la CPI « villes et communes » et CHF 104.2 mios pour la CPI « SIG », a été financé en partie par les provisions techniques constituées par les CPI (CHF 242.1 mios pour la CPI « villes et communes » et CHF 103 mios pour la CPI « SIG ») et en partie par leur fortune de prévoyance.

Ainsi, au 31 décembre 2019, la situation actuarielle de chaque CPI a été déterminée selon les bases techniques² VZ 2015 (P2017)³ au taux d'intérêt technique de 2.5%.

Une provision pour adaptation des bases techniques, destinée notamment à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, est augmentée chaque année de 0.35% des prestations de libre passage nettes, et de 0.35% des valeurs actuelles des rentes en cours (réserves mathématiques).

Une provision pour cas d'invalidité est également dotée afin de prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus ou attendus en fonction de l'expérience des CPI, à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

Enfin, considérant les nouvelles recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle concernant le taux d'intérêt technique des CPI, le Conseil de Fondation a décidé d'attribuer les montants de respectivement CHF 136.8 mios pour la CPI « villes et communes » et CHF 58.1 mios pour la CPI « SIG » à « la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique » de sorte à pouvoir faire face aux prochains changements qu'il sera, le cas échéant, nécessaire d'effectuer.



¹ espérance de rendement moyen à long terme compte tenu d'une marge de sécurité

² recensement de probabilités résultant de l'observation d'une population durant une période

³ l'année 2017 représente l'année de référence statistique des tables actuarielles, les tables VZ 2015 (P2017) étant valables au 1^{er} janvier 2017

En CHF	CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Capitaux de prévoyance des membres actifs	1'762'681'728	1'548'639'910	693'175'504	616'888'902
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	1'581'822'997	1'488'641'390	810'723'200	762'004'314
Capitaux de prévoyance⁴	3'344'504'725	3'037'281'300	1'503'898'704	1'378'893'216
Provisions techniques des membres actifs	139'566'116	203'224'314	51'401'812	74'647'347
Provisions techniques des membres pensionnés	62'703'904	90'848'867	31'469'848	44'965'845
Provisions techniques⁴	202'270'019	294'073'182	82'871'660	119'613'192
Engagements de prévoyance des membres actifs	1'902'247'843	1'751'864'224	744'577'316	691'536'249
Engagements de prévoyance des membres pensionnés	1'644'526'901	1'579'490'257	842'193'048	806'970'159
Engagements de prévoyance	3'546'774'744	3'331'354'482	1'586'770'364	1'498'506'408
Fortune de prévoyance⁴	2'950'938'064	2'647'043'383	1'852'497'287	
Degré de couverture⁵	83.20%	79.46%	116.75%	111.30%
Degré de couverture des membres actifs⁶	62.71%	60.94%		

⁴ détail au point 5.C de l'annexe aux comptes

⁵ rapport entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance; pour la CPI « villes et communes » ce degré ne doit pas être inférieur à 68% (degré de couverture initial)

⁶ rapport entre la fortune de prévoyance disponible après capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés et les engagements de prévoyance des membres actifs; pour la CPI « villes et communes » ce degré ne doit pas être inférieur à 30% (degré de couverture initial des membres actifs)

Degrés de couverture

CAP Prévoyance calcule plusieurs degrés de couverture, à savoir un degré de couverture consolidé et des degrés de couverture distincts, propres à chaque CPI, en fonction de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète). Le degré de couverture de CAP Prévoyance, après consolidation des données des 2 CPI, s'élève à **93.57%** (89.34% en 2018).

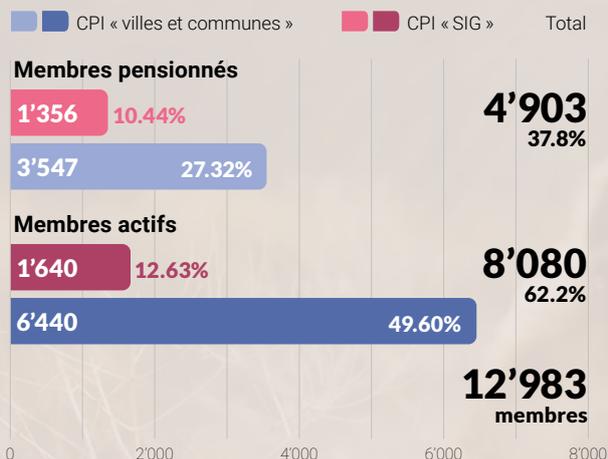
- **Pour la CPI « villes et communes »**, qui applique le système de la capitalisation partielle, trois degrés de couverture sont déterminés, à savoir :
 - un degré de couverture global (membres actifs et pensionnés) correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance, avec un objectif réglementaire fixé à 80% pour 2052. Le degré de couverture global ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 68%. Il était de **83.20%** à fin 2019 (79.46% en 2018);
 - un degré de couverture spécifique aux membres pensionnés correspondant à la capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%, ce qui est le cas fin 2019;
 - un degré de couverture spécifique aux membres actifs, correspondant au rapport entre le solde disponible de la fortune de prévoyance en valeur de liquidation après capitalisation à 100% des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Le degré de couverture des membres actifs ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 30%. Il était de **62.71%** à fin 2019 (60.94% en 2018).
- **Pour la CPI « SIG »**, qui est en capitalisation complète, un seul degré de couverture est déterminé. Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%. Il était de **116.75%** à fin 2019 (111.30% en 2018).

Effectifs

Membres affiliés

À fin 2019, CAP Prévoyance comptait 54 employeurs affiliés et 12'983 membres assurés (voir point 1.F de l'annexe aux comptes).

Répartition et rapport démographique des membres actifs et pensionnés



Rapport démographique
Membres actifs / pensionnés : **1.65**

CPI « VILLES ET COMMUNES »

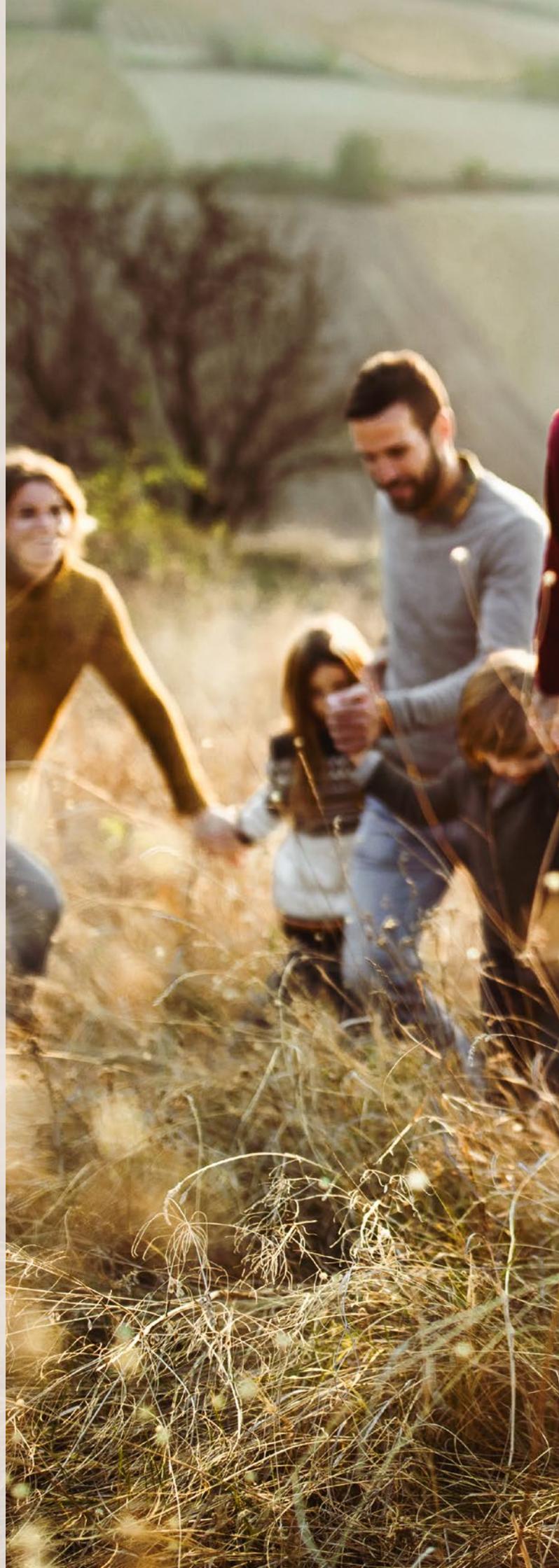


Rapport démographique
Membres actifs / pensionnés : **1.82**

CPI « SIG »



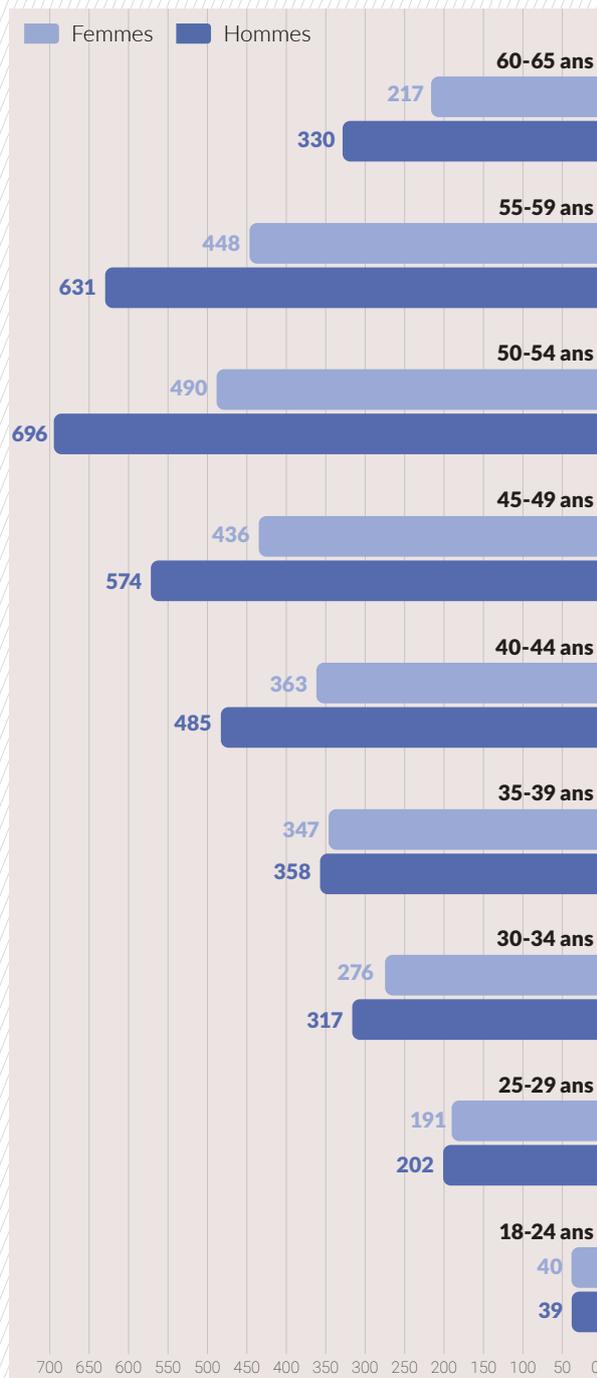
Rapport démographique
Membres actifs / pensionnés : **1.21**



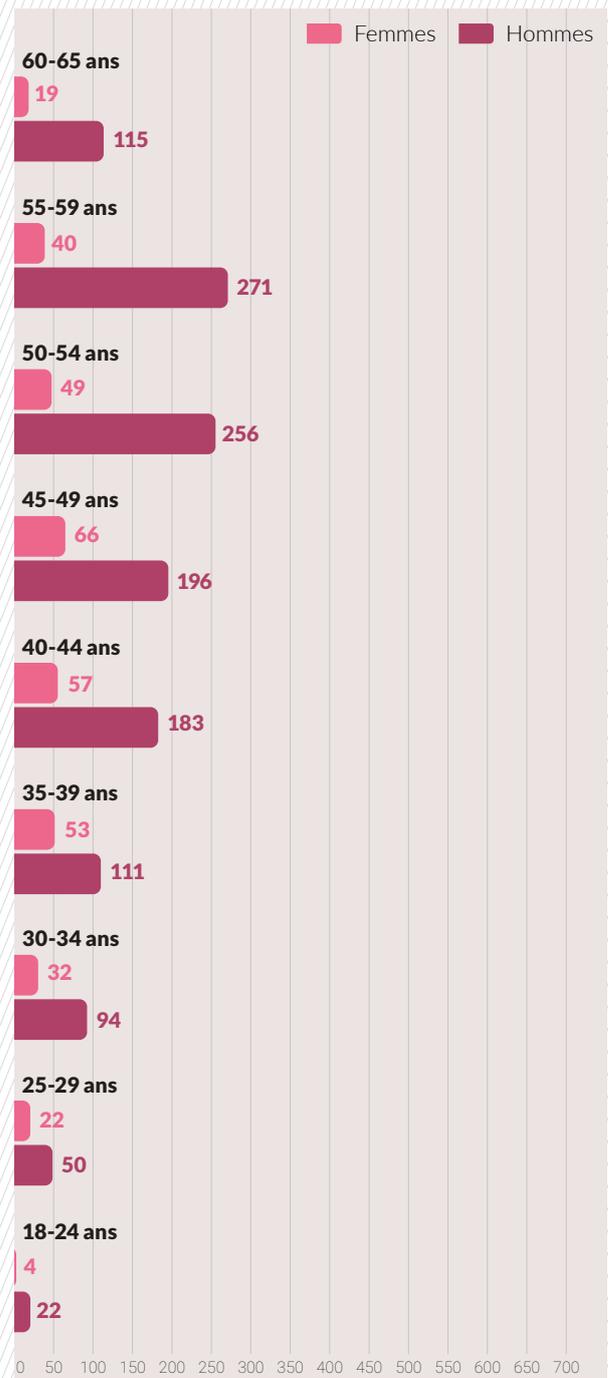
« Le sens de la prévoyance,
c'est mettre le futur au présent. »

Répartition des membres actifs par sexe et par classe d'âge

CPI « VILLES ET COMMUNES »

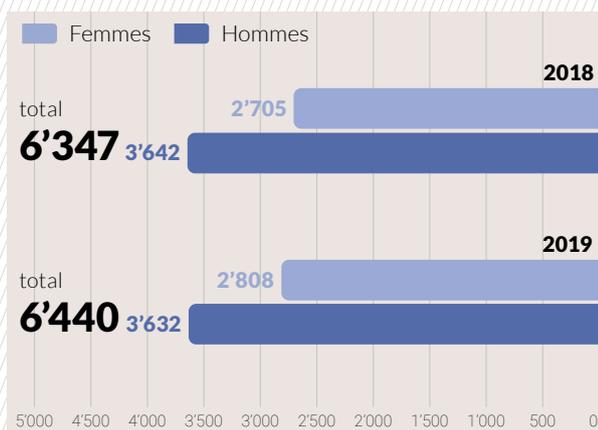


CPI « SIG »

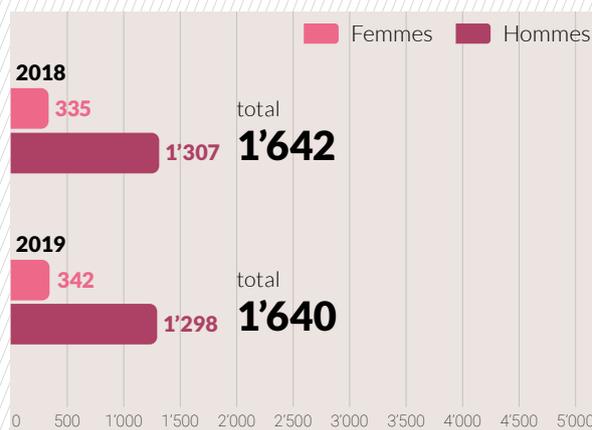


Évolution de l'effectif des membres actifs et pensionnés

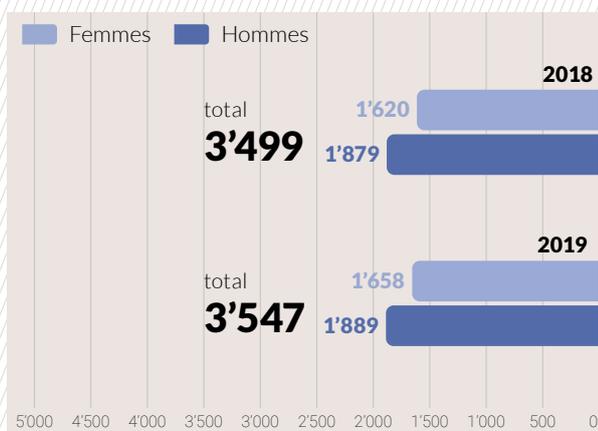
MEMBRES ACTIFS CPI « VILLES ET COMMUNES »



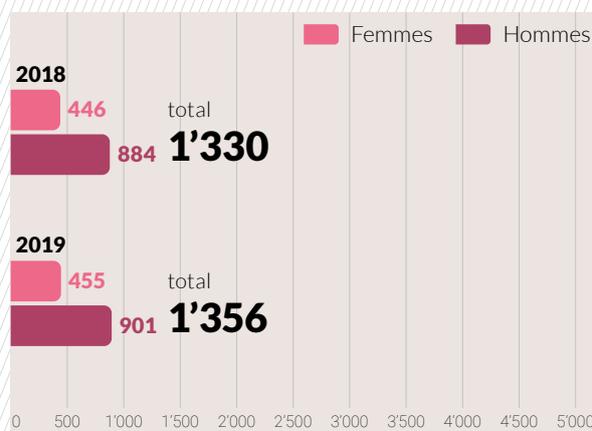
MEMBRES ACTIFS CPI « SIG »



MEMBRES PENSIONNÉS CPI « VILLES ET COMMUNES »



MEMBRES PENSIONNÉS CPI « SIG »



Caractéristiques moyennes du membre actif

En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	47 ans 2 mois	46 ans	46 ans 8 mois	48 ans	44 ans 9 mois	47 ans 4 mois
Salaire de base	95'546	75'485	86'799	116'852	100'624	113'468
Salaire assuré	73'099	57'605	66'343	91'278	78'093	88'529
Prestation de sortie	322'323	202'889	276'659	475'737	294'969	438'040
Avoir de vieillesse LPP	106'030	71'420	90'391	130'431	90'055	122'011
Taux de rente de retraite dès 64 ans	59.00%	57.23%	58.23%	62.00%	62.27%	62.06%
Rente annuelle de retraite dès 64 ans	43'436	33'231	38'986	56'752	47'961	54'919



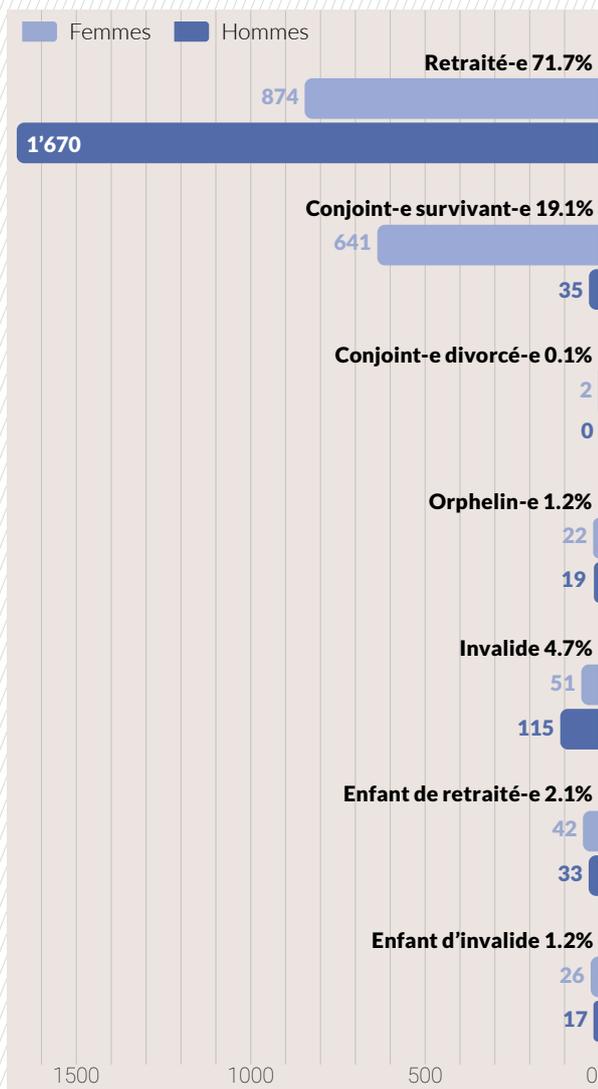
30

Caractéristiques moyennes du membre retraité

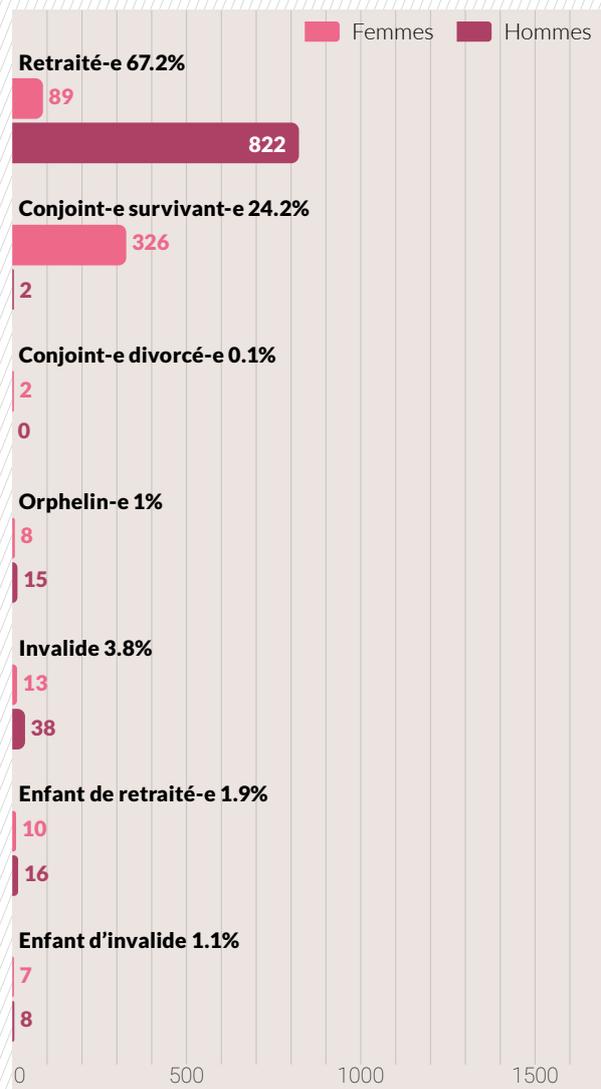
En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	73 ans 10 mois	73 ans	73 ans 7 mois	74 ans 5 mois	71 ans 4 mois	74 ans 1 mois
Rente annuelle de retraite	45'621	26'908	39'192	60'198	37'717	58'001
<i>dont adaptation au renchérissement (indexation)</i>	2'252	1'057	1'841	3'958	1'199	3'688

Répartition des membres pensionnés par type de pension et par sexe

CPI « VILLES ET COMMUNES »

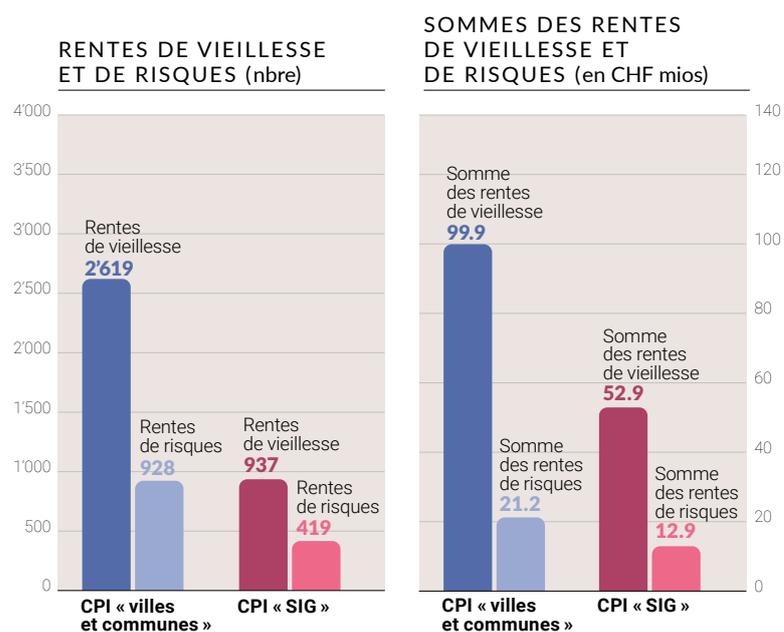


CPI « SIG »



**« L'avenir, c'est faire
des projets. La prévoyance,
c'est pouvoir les réaliser. »**

Au 31 décembre 2019, la répartition entre les rentes de vieillesse et les rentes de risques des CPI se présentait comme suit :



Encouragement à la propriété du logement

	CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de retraits	60	41	17	22
<i>Dont en Suisse</i>	27	14	7	9
<i>Dont en France</i>	33	27	10	13
Âge moyen	43 ans 9 mois	44 ans	40 ans 3 mois	39 ans 6 mois
Retrait moyen	87'683	109'733	86'262	84'360
Somme des retraits	5'260'985	4'499'040	1'466'449	1'855'910



CAP PRÉVOYANCE
— **COMPTES**
ET ANNEXE
AUX COMPTES
2019 /

Bilan au 31 décembre 2019

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
ACTIF							
Placements							
Liquidités et réalisables à court terme	6.D/7.A	240'564'384	339'266'916	142'159'755	193'615'917	98'404'628	145'550'999
Obligations et créances en CHF	6.D/7.B	234'554'917	229'568'204	153'947'653	150'417'862	80'607'263	79'150'342
<i>Dont dette d'assainissement SIG</i>	7.B	–	47'811'393	–	–	–	47'811'393
Obligations en devises	6.D	634'034'751	597'154'399	364'789'656	343'728'548	269'245'095	253'425'851
Actions suisses	6.D	950'426'232	722'733'167	606'488'571	460'907'783	343'937'661	261'825'385
Actions étrangères et marchés émergents	6.D	873'076'197	721'801'996	532'606'494	440'328'060	340'469'702	281'473'936
Autres placements	6.D/6.E	367'720'938	309'979'451	229'475'782	192'399'229	138'245'156	117'580'223
Immobilier suisse direct	6.D/7.D	1'280'356'844	1'260'371'742	862'960'513	849'490'554	417'396'331	410'881'188
Immobilier suisse indirect	6.D/7.D	75'557'114	63'976'828	–	–	75'557'114	63'976'828
Immobilier étranger indirect	6.D/7.D	191'132'157	134'628'985	85'912'081	39'964'199	105'220'077	94'664'786
Total placements		4'847'423'533	4'379'481'688	2'978'340'505	2'670'852'151	1'869'083'028	1'708'529'537
Compte de régularisation actif							
Cotisations à encaisser	7.E	6'036'336	5'144'612	1'840'637	1'981'918	4'195'699	3'162'694
Comptes courants régies		794'622	1'278'449	535'576	861'675	259'047	416'774
Impôt anticipé à récupérer		616'983	656'836	280'439	22'385	336'545	634'451
Autres transitoires		1'375'479	993'229	588'312	510'943	787'167	482'286
Total compte de régularisation actif		8'823'421	8'073'126	3'244'963	3'376'921	5'578'458	4'696'205
Immobilisations corporelles							
		–	–	–	–	–	–
Total de l'actif		4'856'246'954	4'387'554'814	2'981'585'468	2'674'229'072	1'874'661'486	1'713'225'742

Bilan au 31 décembre 2019

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
PASSIF							
Dettes							
Comptes courants bancaires	7.G	12'809'996	35'870'112	51'485	317'444	12'758'511	35'552'668
Prestations de prévoyance à payer	7.H	13'573'718	9'603'952	12'645'975	8'642'983	927'743	960'969
Emprunts hypothécaires	6.H	23'290'000	23'290'000	15'697'460	15'697'460	7'592'540	7'592'540
Autres dettes	7.H	313'200	756'807	211'097	510'088	102'103	246'719
Total dettes		49'986'914	69'520'872	28'606'017	25'167'975	21'380'897	44'352'896
Compte de régularisation passif	7.I	2'824'689	3'024'334	2'041'387	2'017'713	783'302	1'006'620
Provisions non techniques		-	-	-	-	-	-
Capitaux de prévoyance et provisions techniques							
Capitaux de prévoyance des membres actifs	5.C	2'455'857'232	2'165'528'812	1'762'681'728	1'548'639'910	693'175'504	616'888'902
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	5.C	2'392'546'197	2'250'645'704	1'581'822'997	1'488'641'390	810'723'200	762'004'314
Provisions techniques	5.C	285'141'679	413'686'374	202'270'019	294'073'182	82'871'660	119'613'192
		5'133'545'108	4'829'860'890	3'546'774'744	3'331'354'482	1'586'770'364	1'498'506'408
Part de financement en répartition (-20%)		-709'354'949	-666'270'896	-709'354'949	-666'270'896	-	-
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		4'424'190'159	4'163'589'993	2'837'419'795	2'665'083'585	1'586'770'364	1'498'506'408
Réserve de fluctuation de valeurs	6.C	379'245'192	169'359'817	113'518'269	-	265'726'923	169'359'817
Fortune libre/découvert							
Capital de fondation	9	-	100'000	-	-	-	-
Situation en début de période		-18'040'202	-	-18'040'202	-	-	-
Excédent de produits / de charges de l'exercice		18'040'202	-18'040'202	18'040'202	-18'040'202	-	-
Total fortune libre/découvert	9	-	-17'940'202	-	-18'040'202	-	-
Total du passif		4'856'246'954	4'387'554'814	2'981'585'468	2'674'229'072	1'874'661'486	1'713'225'742



Compte d'exploitation au 31 décembre 2019

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Cotisations, apports ordinaires et autres							
Cotisations des salarié-e-s		44'669'342	43'608'744	33'531'235	32'821'656	11'138'107	10'787'088
Cotisations des employeurs		89'322'974	87'224'815	67'046'740	65'650'875	22'276'234	21'573'941
Cotisations rappels des salarié-e-s		6'192'719	4'358'450	3'015'311	3'235'446	3'177'407	1'123'004
Cotisations rappels des employeurs		25'277'254	16'572'380	10'716'935	11'933'045	14'560'320	4'639'335
Primes uniques et rachats		4'067'770	4'271'718	2'375'972	2'254'581	1'691'797	2'017'137
Total cotisations, apports ordinaires et autres		169'530'058	156'036'107	116'686'193	115'895'602	52'843'865	40'140'505
Prestations d'entrée							
Apports de libre passage		28'205'469	23'281'305	23'789'442	20'276'192	4'416'027	3'005'113
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL		1'854'471	3'018'355	1'213'723	1'964'200	640'748	1'054'155
Apports de libre passage à la suite de divorces		219'018	335'702	107'558	67'186	111'460	268'517
Apports dans le cadre reprises assurés		-	18'195'820	-	-	-	18'195'820
Total prestations d'entrée		30'278'958	44'831'182	25'110'723	22'307'578	5'168'235	22'523'604
Total cotisations, apports ordinaires et prestations d'entrée		199'809'017	200'867'289	141'796'916	138'203'180	58'012'100	62'664'109
Prestations réglementaires							
Rentes de vieillesse		-151'821'303	-149'839'190	-98'933'387	-97'746'985	-52'887'915	-52'092'206
Rentes de survivants		-27'636'636	-27'208'796	-16'310'555	-15'886'049	-11'326'081	-11'322'746
Rentes d'invalidité		-5'524'640	-5'596'841	-4'304'895	-4'503'958	-1'219'745	-1'092'883
Autres prestations réglementaires		5'885'903	6'041'209	3'830'656	3'958'982	2'055'247	2'082'226
Prestations en capital à la retraite		-5'898'984	-6'667'668	-4'207'818	-3'970'519	-1'691'165	-2'697'149
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-1'682'123	-1'214'119	-1'161'572	-912'409	-520'551	-301'710
Total prestations réglementaires		-186'677'782	-184'485'404	-121'087'572	-119'060'937	-65'590'210	-65'424'467
Prestations de sortie							
Prestations de libre passage de sortie		-24'958'940	-23'202'794	-21'586'923	-20'688'418	-3'372'017	-2'514'376
Prestations de libre passage à la suite de divorces		-2'325'748	-2'961'914	-1'744'720	-2'031'449	-581'028	-930'465
Versements anticipés pour l'EPL		-6'727'435	-6'354'950	-5'260'985	-4'444'872	-1'466'449	-1'910'078
Total prestations de sortie		-34'012'123	-32'519'658	-28'592'628	-27'164'738	-5'419'494	-5'354'920
Total prestations réglementaires et de sortie		-220'689'904	-217'005'062	-149'680'200	-146'225'676	-71'009'704	-70'779'387
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions							
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres actifs	s.c.	-290'328'420	-62'969'148	-214'041'818	-58'156'502	-76'286'602	-4'812'645
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres pensionnés	s.c.	-141'900'493	-40'624'845	-93'181'607	-15'725'190	-48'718'886	-24'899'655
Variation nette des provisions techniques	s.c.	128'544'695	-36'059'774	91'803'162	-29'470'221	36'741'532	-6'589'553
Variation part de financement en répartition	s.c.	43'084'052	20'670'383	43'084'052	20'670'383	-	-
Total variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-260'600'166	-118'983'384	-172'336'210	-82'681'531	-88'263'956	-36'301'853
Charges d'assurance							
Cotisations au fonds de garantie		-651'942	-570'609	-518'369	-437'220	-133'574	-133'389
Résultat net de l'activité de prévoyance		-282'132'996	-135'691'766	-180'737'862	-91'141'246	-101'395'133	-44'550'520

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2019

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Résultat des placements							
Liquidités et réalisables à court terme	6.J	-949'041	-1'042'751	-317'887	-329'286	-631'154	-713'466
Obligations et créances en CHF	6.J	5'751'126	4'813'586	4'048'664	849'109	1'702'462	3'964'476
Obligations en devises	6.J	38'419'638	-21'537'233	21'837'652	-12'181'613	16'581'985	-9'355'620
Actions suisses	6.J	228'776'922	-86'516'519	146'305'083	-55'996'833	82'471'840	-30'519'686
Actions étrangères et marchés émergents	6.J	132'548'026	-55'445'378	79'803'213	-33'695'600	52'744'814	-21'749'779
Placements non traditionnels	6.J	51'048'131	-4'710'448	32'627'897	-2'357'840	18'420'233	-2'352'608
Placements immobiliers suisses indirects	6.J	12'101'025	-1'286'223	-	-	12'101'025	-1'286'223
Placements immobiliers étrangers indirects	6.J	5'825'615	2'463'278	1'751'545	108'480	4'074'070	2'354'797
Immobilier suisse direct	7.K	52'889'011	52'635'021	35'647'194	35'476'004	17'241'818	17'159'017
Variation de la valeur financière de l'immobilier suisse direct	6.I	13'712'311	14'720'044	9'242'098	9'921'310	4'470'213	4'798'734
Intérêts sur prestations de sortie		-77'733	-77'992	-65'834	-73'624	-11'899	-4'368
Frais de gestion de fortune mobilière	6.J	-22'148'470	-22'075'810	-13'023'361	-13'312'906	-9'125'110	-8'762'905
Frais de gestion de fortune immobilière	6.J	-5'576'970	-5'501'998	-3'758'877	-3'708'347	-1'818'092	-1'793'651
Total résultat des placements		512'319'590	-123'562'426	314'097'386	-75'301'146	198'222'204	-48'261'280
Variation des provisions non techniques		-	-	-	-	-	-
Autres produits	7.L	324'239	207'145	244'359	159'087	79'879	48'058
Autres frais	7.M	-4	-426	-4	-84	-	-342
Résultat net des placements		512'643'825	-123'355'707	314'341'742	-75'142'143	198'302'083	-48'213'564
Frais d'administration							
Frais d'administration	7.N	-2'376'879	-2'116'537	-1'890'204	-1'626'162	-486'676	-490'375
Honoraires organe de révision	7.N	-85'775	-80'775	-57'812	-54'442	-27'963	-26'333
Honoraires expert en prévoyance	7.N	-99'515	-160'339	-79'055	-122'868	-20'460	-37'471
Émoluments autorité de surveillance	7.N	-23'084	-18'819	-18'338	-14'421	-4'746	-4'398
Total frais d'administration		-2'585'253	-2'376'470	-2'045'409	-1'817'893	-539'845	-558'577
Excédent de produits / de charges avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs		227'925'576	-261'423'942	131'558'471	-168'101'282	96'367'105	-93'322'660
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	7.O	-209'885'374	243'383'741	-113'518'269	150'061'080	-96'367'105	93'322'660
Excédent de produits / de charges de l'exercice		18'040'202	-18'040'202	18'040'202	-18'040'202	-	-

1. BASES ET ORGANISATION /

1.A/ Forme juridique, but et siège social

CAP Prévoyance est une fondation collective constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après SIG).

Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des SIG et des communes affiliées ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Dans ce cadre, elle gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour la Ville de Genève, les communes affiliées, ainsi que les autres employeurs affiliés conventionnellement, selon le système de la capitalisation partielle, l'autre pour les SIG, selon le système de la capitalisation complète.

Les CPI participent à l'assurance obligatoire prévue par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et appliquent toutes deux un plan de prévoyance en primauté des prestations au sens de l'article 16 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP). Elles sont autonomes et assument elles-mêmes les risques liés à la longévité, au décès et à l'invalidité.

CAP Prévoyance a une durée indéterminée et est inscrite au Registre du commerce. Elle a son siège dans le canton de Genève.

1.B/ Enregistrement au Registre de la prévoyance professionnelle et fonds de garantie

CAP Prévoyance remplit les obligations de la LPP et est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du canton de Genève (ASFIP) depuis le 29 novembre 2013 sous le numéro GE-0058. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

1.C/ Indication de la loi, des statuts et des règlements

- a) **Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013**, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, entrée en vigueur le 16 novembre 2013.
- b) **Statuts** entrés en vigueur le 16 novembre 2013.
- c) **Règlement de la CPI « villes et communes » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance** approuvé par délibérations communales, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014
- d) **Règlement de prévoyance de la CPI « villes et communes »** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2020.
- e) **Règlement de prévoyance de la CPI « SIG »** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2020.
- f) **Règlement d'encouragement à la propriété du logement** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} octobre 2017.
- g) **Règlement d'organisation** du 5 décembre 2013, état au 23 juin 2017.
- h) **Règlement de liquidation partielle** du 5 décembre 2013, état au 4 octobre 2019.
- i) **Règlement pour les passifs de nature actuarielle au bilan** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2018.
- j) **Règlement de placement** du 5 décembre 2013, état au 13 décembre 2018.

1.D/Organes et droit à la signature

L'organe suprême de CAP Prévoyance est le Conseil de Fondation. Il est composé de 17 membres, soit 8 représentant-e-s des membres actifs, 8 représentant-e-s des employeurs et un représentant des membres pensionnés, avec voix consultative.

En 2019, la composition du Conseil de Fondation était la suivante :

CONSEIL DE FONDATION

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda

KREBS Philippe*

PAGANI Rémy

SALERNO Sandrine* *Vice-présidente*

COMMUNES

GOEHRING Marcel *

MUMENTHALER François

SIG

DEVAUD Daniel * *Président*

MONIN Robert

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

GENOLET Alexandre

KELLER Simon-Pierre*

MARTELLA Mauro

TABOURIN Jean-Lou *

COMMUNES

LUZZATTO Christine

RUETTIMANN Patrick *

SIG

CARMINATI Louis*

FIVAZ Fabien

Membres pensionnés (voix consultative)

URCAP

FAVRE Jean-Marie



* Membres ayant le droit de signature collective à deux.

Le Conseil de Fondation a délégué un certain nombre de tâches à son Bureau ainsi qu'à la Commission de placement et à la Commission assurance et juridique, composés, en 2019, des membres suivants :

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

KREBS Philippe

SALERNO Sandrine *Vice-présidente*

COMMUNES

GOEHRING Marcel

SIG

DEVAUD Daniel *Président*

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

KELLER Simon-Pierre

TABOURIN Jean-Lou

COMMUNES

RUETTIMANN Patrick

SIG

CARMINATI Louis

COMMISSION DE PLACEMENT

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

KREBS Philippe

SALERNO Sandrine

COMMUNES

GOEHRING Marcel

SIG

DEVAUD Daniel

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

GENOLET Alexandre

MARTELLA Mauro *Vice-président*

COMMUNES

RUETTIMANN Patrick

SIG

FIVAZ Fabien *Président*

COMMISSION ASSURANCE ET JURIDIQUE

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda

KREBS Philippe

COMMUNES

MUMENTHALER François

SIG

MONIN Robert

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

KELLER Simon-Pierre

TABOURIN Jean-Lou *Vice-président*

COMMUNES

LUZZATTO Christine *Présidente*

SIG

CARMINATI Louis

Chaque CPI dispose d'un Comité de gestion dont les tâches sont énumérées dans les statuts, composé des membres suivants en 2019 :

COMITE DE GESTION CPI « VILLES ET COMMUNES »

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda

BURRI Olivier

BUZZINI Gionata (*dès le 01.06.2019*)

KREBS Philippe

MORET Jacques (*jusqu'au 31.03.2019*)

PAGANI Rémy

SALERNO Sandrine

COMMUNES

GOEHRING Marcel

MOREL Anne-Françoise *Vice-présidente*

MUMENTHALER François

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

GENOLET Alexandre

KELLER Simon-Pierre

LIAUDET Nicole

MARTELLA Mauro

TABOURIN Jean-Lou

ZEIN Maha

COMMUNES

LAVANCHY Frank

LUZZATTO Christine *Présidente*

RUETTIMANN Patrick

Membres pensionnés (voix consultative)

URCAP

THOMET Robert

COMITÉ DE GESTION CPI « SIG »

Employeurs

SIG

DEVAUD Daniel

GOLAY Roger

MONIN Robert

MONNAT Jean-Christophe *Vice-président*

Membres actifs

SIG

BRUGGER Patrick

CARMINATI Louis

FIVAZ Fabien

SCHAUB Patrick *Président*

Membres pensionnés (voix consultative)

URCAP

FAVRE Jean-Marie

Droit à la signature

Les membres du Bureau du Conseil de Fondation et les membres de la Direction ont un droit de signature collectif à deux. Les personnes concernées sont inscrites au Registre du commerce. Le Conseil de Fondation peut en outre conférer le droit de signature collectif à deux à des collaborateurs et collaboratrices de CAP Prévoyance.

Principe de loyauté

CAP Prévoyance, conformément à la législation fédérale, met en œuvre les règles en matière de loyauté et d'intégrité dans la gestion, dont les principes sont inscrits dans le règlement de placement.

Elle applique les directives et la charte de l'ASIP (dont elle est membre) en matière de loyauté dans la gestion. Les mandataires qui agissent pour le compte de CAP Prévoyance en sont informé-e-s et doivent également s'y conformer, ou suivre des principes équivalents.

Tous les membres des instances ainsi que le personnel de CAP Prévoyance sont soumis à ces règles. Ils signent une déclaration de subordination lors de leur entrée en fonction, puis complètent chaque année une déclaration périodique attestant du respect des principes et qui intègre les dispositions fédérales, notamment les articles 51b LPP et 48f à 49a OPP 2.

Pour l'exercice 2019, toutes les personnes concernées se sont conformées à ces obligations.

1.E/Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Bernard ROMANENS (expert exécutant) –
Pittet Associés SA (titulaire du mandat/cocontractant)

Organe de révision

Guy CHERVET – BfB
Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA

Conseillers financiers

Graziano LUSENTI – Lusenti Partners Sàrl

Michel GADA – Olifan Finance SA
(jusqu'au 30.06.2019)

Olivier REYMOND – Clarity Partners SA
(dès le 21.11.2019)

Médecin-conseil

D^{re} Marianna LALICATA-GISSELBAEK

Autorité de surveillance

**Autorité cantonale de surveillance
des fondations et des institutions
de prévoyance (ASFIP)**

Direction du fonds Capacity

FundPartners Solutions SA

1.F/Employeurs affiliés

Employeur	Membres actifs		Membres pensionnés		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Association des communes genevoises	63	0.78%	13	0.27%	76	0.59%
Anières	15	0.19%	6	0.12%	21	0.16%
Avully	6	0.07%	6	0.12%	12	0.09%
Avusy	7	0.09%	1	0.02%	8	0.06%
Bardonnex	9	0.11%	4	0.08%	13	0.10%
Bellevue	20	0.25%	6	0.12%	26	0.20%
Bernex	144	1.78%	43	0.88%	187	1.44%
Aire-la-Ville	3	0.04%	0	0.00%	3	0.02%
Cartigny	5	0.06%	4	0.08%	9	0.07%
Céligny	4	0.05%	0	0.00%	4	0.03%
Chancy	4	0.05%	1	0.02%	5	0.04%
Chêne-Bougeries	80	0.99%	46	0.94%	126	0.97%
Chêne-Bourg	48	0.59%	25	0.51%	73	0.56%
Choulex	8	0.10%	2	0.04%	10	0.08%
Collex-Bossy	9	0.11%	1	0.02%	10	0.08%
Collonge-Bellerive	61	0.75%	18	0.37%	79	0.61%
Cologny	40	0.50%	23	0.47%	63	0.49%
Confignon	32	0.40%	9	0.18%	41	0.32%
Corsier	15	0.19%	7	0.14%	22	0.17%
Dardagny	7	0.09%	5	0.10%	12	0.09%
Fondation Evaux	18	0.22%	1	0.02%	19	0.15%
AFJ Rhône Sud	52	0.64%	6	0.12%	58	0.45%
FCTPL	1	0.01%	0	0.00%	1	0.01%
3 Chêne Culture*	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
Genthod	12	0.15%	5	0.10%	17	0.13%
Grand-Saconnex	85	1.05%	36	0.73%	121	0.93%
Hermance	6	0.07%	6	0.12%	12	0.09%
Jussy	10	0.12%	5	0.10%	15	0.12%
Laconnex	3	0.04%	3	0.06%	6	0.05%
Lancy	244	3.02%	122	2.49%	366	2.82%
Meinier	14	0.17%	8	0.16%	22	0.17%
Meyrin	422	5.22%	171	3.49%	593	4.57%
Onex	176	2.18%	108	2.20%	284	2.19%
Perly-Certoux	14	0.17%	7	0.14%	21	0.16%
Plan-les-Ouates	168	2.08%	30	0.61%	198	1.53%
Pregny-Chambésy	22	0.27%	13	0.27%	35	0.27%
Presinge	7	0.09%	2	0.04%	9	0.07%
Puplinge	13	0.16%	8	0.16%	21	0.16%
Russin	2	0.02%	0	0.00%	2	0.02%
Satigny	28	0.35%	13	0.27%	41	0.32%
Soral**	0	0.00%	1	0.02%	1	0.01%
Thônex	89	1.10%	26	0.53%	115	0.89%
Troinex	14	0.17%	4	0.08%	18	0.14%
Vandœuvres	16	0.20%	9	0.18%	25	0.19%
Vernier	398	4.93%	152	3.10%	550	4.24%
Versoix	115	1.42%	27	0.55%	142	1.09%
Veyrier	63	0.78%	29	0.59%	92	0.71%
Groupement intercommunal Le Sapay	11	0.14%	0	0.00%	11	0.08%
CSSM	18	0.22%	9	0.18%	27	0.21%
OPC Salève	1	0.01%	0	0.00%	1	0.01%
ORCP Voirons	2	0.02%	0	0.00%	2	0.02%
OPC Seymaz	2	0.02%	1	0.02%	3	0.02%
CAP Prévoyance	25	0.31%	6	0.12%	31	0.24%
Ville de Genève	3'809	47.14%	2'519	51.38%	6'328	48.74%
SIG	1'640	20.30%	1'356	27.66%	2'996	23.08%
Total	8'080		4'903		12'983	

* 3 Chêne Culture ne comporte aucun assuré soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire au 31.12.2019.

**La commune de Soral n'est pas affiliée mais comporte un effectif fermé (membres pensionnés).

2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS /

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »				
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018			
Membres actifs	8'080	7'989	6'440	6'347	1'640	1'642			
Hommes	4'930	4'949	3'632	3'642	1'298	1'307			
Femmes	3'150	3'040	2'808	2'705	342	335			
Membres pensionnés	4'903	4'829	3'547	3'499	1'356	1'330			
Hommes	2'790	2'763	1'889	1'879	901	884			
Femmes	2'113	2'066	1'658	1'620	455	446			
Total	12'983	12'818	9'987	9'846	2'996	2'972			
	VARIATION ANNUELLE		VARIATION ANNUELLE		VARIATION ANNUELLE				
Retraité-e-s	40	3'455	3'415	28	2'544	2'516	12	911	899
Hommes		2'492			1'670			822	
Femmes		963			874			89	
Enfants de retraité-e-s	-3	101	104	1	75	74	-4	26	30
Hommes		49			33			16	
Femmes		52			42			10	
Invalides	10	217	207	7	166	159	3	51	48
Hommes		153			115			38	
Femmes		64			51			13	
Enfants d'invalides	5	58	53	1	43	42	4	15	11
Hommes		25			17			8	
Femmes		33			26			7	
Conjoint-e-s survivant-e-s	10	1'004	994	9	676	667	1	328	327
Hommes		37			35			2	
Femmes		967			641			326	
Conjoint-e-s divorcé-e-s	1	4	3	-	2	2	1	2	1
Hommes		0			0			0	
Femmes		4			2			2	
Orphelin-e-s	11	64	53	2	41	39	9	23	14
Hommes		34			19			15	
Femmes		30			22			8	
Total	74	4'903	4'829	48	3'547	3'499	26	1'356	1'330

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT //

3.A / Explication des plans de prévoyance en vigueur en 2019

PRESTATIONS

Type de plans	Primauté des prestations
Âge de début d'assurance pour les risques invalidité et décès	1 ^{er} janvier qui suit le 17 ^e anniversaire
Âge de début d'assurance pour la retraite	1 ^{er} jour du mois qui suit le 24 ^e anniversaire
Âge ordinaire de la retraite	64 ans
Durée d'assurance possible	40 ans
Rachat d'années d'assurance	Possible sans limite d'âge
Compte individuel d'épargne	Possible pour financer la réduction des prestations en cas de retraite anticipée une fois la durée d'assurance complète acquise, soit une origine des droits de 24 ans
Salaire de base	Il prend en compte le salaire mensuel fixe sur 12 mois et lorsque l'employeur le décide, les éventuels compléments fixes, non soumis à variation, y compris le 13 ^e salaire
Déduction de coordination	25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse simple complète maximum de l'AVS (28'440 en 2019) pondérée au taux d'activité
Salaire assuré	Salaire de base diminué de la déduction de coordination
Rente de retraite à l'âge terme	$1.75\% \times \text{salaire assuré} \times 100\% \times \text{durée d'assurance} \times \text{taux moyen d'activité}$
Facteurs de retraite en cas d'anticipation ou d'ajournement	5% par année d'anticipation ou par année d'ajournement
Rente d'enfant de retraité-e	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP
Rente d'invalidité	$1.75\% \times \text{salaire assuré} \times 100\% \times \text{durée d'assurance projetée jusqu'à 64 ans} \times \text{taux moyen d'activité projeté jusqu'à 64 ans}$
Rente d'enfant d'invalide	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP
Rente de conjoint-e survivant-e	60% de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours
Rente d'orphelin-e	20% de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours
Capital décès	Le droit au capital décès naît lorsqu'il n'existe ni (ex-) conjoint-e survivant-e, ni orphelin-e au sens du plan de prévoyance. Le montant du capital décès d'un membre actif correspond à la prestation de sortie sous déduction des éventuelles créances de la CPI. Le droit au capital décès d'un-e retraité-e ou d'un-e invalide n'existe que pour les rentes en cours depuis moins de 10 ans. Il correspond aux apports effectués par la ou le défunt-e, sous déduction des prestations déjà perçues et des éventuelles créances de la CPI

3.B/Financement, méthodes appliquées

Les plans de prévoyance appliqués sont en primauté des prestations. Leur financement est effectué par une cotisation sur le salaire assuré de 8% pour les membres actifs et de 16% pour les employeurs ainsi que par des rappels de cotisations pour toute augmentation du salaire assuré supérieure au renchérissement.

Ces taux sont ramenés à 1% pour les membres actifs âgés de moins de 24 ans, respectivement à 2% pour les employeurs, dès lors que seuls les risques invalidité et décès sont assurés.

Les rappels de cotisations sont financés selon la même répartition de 1/3 – 2/3, avec un plafond maximum de 90% de l'augmentation assurée – pondéré au taux d'activité pour les membres actifs, le solde étant à la charge des employeurs.

La CPI « villes et communes » applique le système de la capitalisation partielle et bénéficie de la garantie des communes affiliées. Son plan de financement, établi conformément aux articles 72a à 72g LPP et 44 OPP 2, a été approuvé par l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

La CPI « SIG » applique le système de la capitalisation complète.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE /



4.A/Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de CAP Prévoyance sont présentés, à l'exception des capitaux de prévoyance et des provisions techniques de la CPI « villes et communes », selon la norme Swiss GAAP RPC 26.

L'exception résulte du fait que la CPI « villes et communes » répond aux dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle selon les articles 72a à 72g LPP et 44 OPP 2.

Cette CPI dispose d'un règlement spécifique relatif au financement et à la garantie de la prévoyance, lequel prescrit notamment que la Caisse est tenue d'assurer son équilibre financier à long terme en tenant compte d'un objectif de taux de couverture de 80% d'ici à 2052.

Conformément au plan de financement approuvé par l'ASFIP, l'objectif réglementaire de CAP Prévoyance est de 80% comme niveau de couverture intégrale (équivalant au degré de couverture de 100% des caisses de droit privé); une réserve de fluctuation de valeurs est donc constituée dès que ce niveau est atteint.

Par conséquent, pour faire correspondre la norme Swiss GAAP RPC 26 avec la réalité réglementaire, les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CPI « villes et communes » sont intégrés au bilan en totalité, puis la part de financement en répartition (20%) est déduite. Cette manière de faire permet de :

- faire ressortir le montant du financement en répartition (20%) résultant du fait que la CPI déroge au principe du bilan en caisse fermée, compte tenu de la garantie des communes affiliées ;
- constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que l'objectif réglementaire est atteint, en lien avec la stratégie de placement (voir points 6.A et 6.C). Chaque employeur affilié est informé de la part des engagements qui lui incombe.

Pour la CPI « SIG », qui applique le système de la capitalisation complète, les comptes sont présentés intégralement en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.B/Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation appliqués sont les suivants :

Titres

- Les titres cotés sont évalués à leur valeur boursière au 31 décembre 2019.
- Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments des fonds institutionnels, comme Capacity, sont calculées par la société de direction du fonds et vérifiées par l'organe de révision du fonds institutionnel concerné.
- Les titres non cotés sont comptabilisés selon la valeur transmise par la banque dépositaire des titres, qui l'établit selon des standards communs en collaboration avec les mandataires concerné-e-s. Au besoin, un audit externe peut être requis.

Positions en devises étrangères

Les positions en devises étrangères sont évaluées au cours du 31 décembre 2019.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés, utilisés exclusivement dans une optique de couverture, sont évalués à leur valeur de marché.

Autres créances

Les autres créances sont évaluées à leur valeur de réalisation, déduction faite des éventuels ajustements de valeur. En cas de doute sur la valeur d'une ou plusieurs créances, des corrections de valeurs sont portées à l'actif, afin de réduire les risques de pertes en cas de réalisation des créances.

Immobilier

Les immeubles sont portés au bilan à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF, « Discounted Cash flow »). Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe, en principe tous les quatre ans, sur la base d'un échantillon du parc immobilier.

Une provision pour entretien des immeubles subventionnés peut être constituée et ajustée en fonction de l'évolution de l'écart entre les charges budgétisées dans le plan financier et les charges réelles d'exploitation. Elle est intégrée au passif du bilan dans la rubrique « provisions non techniques ». Il n'y a pas de provision non technique constituée en 2019.

Matériel et mobilier

Le matériel informatique et le mobilier de bureau sont amortis linéairement à raison de 50% pour le matériel informatique et de 10% pour le mobilier de bureau.

Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance portés au bilan correspondent aux données déterminées par CAP Prévoyance et validées par l'expert en prévoyance professionnelle. Ils sont intégrés au bilan, conformément au point 4.A.

Les autres engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE /

5.A/Nature de la couverture des risques, réassurance

CAP Prévoyance est une institution de prévoyance autonome.

5.B/Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont réalisés pour chaque CPI avec les bases techniques périodiques VZ 2015 (P2017)* au taux d'intérêt technique de 2.5%.

* L'année 2017 représente l'année de référence statistique des tables actuarielles, les tables VZ 2015 (P2017) étant valables au 1^{er} janvier 2017.

5.C/ Informations actuarielles, degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Bilan technique

CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Prestations de libre passage (selon nouveaux salaires)	2'332'641'251	2'020'298'287	1'665'229'583	1'440'694'502	667'411'668	579'603'784
Rappels de cotisations des membres actifs	- 8'203'973	6'038'375	3'941'045	2'969'437	4'262'928	3'068'938
Rappels de cotisations des employeurs	- 36'010'393	24'217'293	15'062'743	10'174'664	20'947'650	14'042'630
Prestations de libre passage nettes (PLPN)	= 2'288'426'885	1'990'042'619	1'646'225'795	1'427'550'402	642'201'090	562'492'216
Crédits de rappels des membres actifs	+ 703'117	675'709	605'334	618'956	97'783	56'753
Crédits de rappels des employeurs	+ 3'018'750	3'116'597	2'531'667	2'877'495	487'083	239'102
Comptes individuels d'épargne des membres actifs	+ 163'708'481	171'693'888	113'318'933	117'593'057	50'389'548	54'100'831
Capitaux de prévoyance des membres actifs	= 2'455'857'232	2'165'528'812	1'762'681'728	1'548'639'910	693'175'504	616'888'902
<i>Dont avoir de vieillesse acquis selon la LPP</i>	<i>785'746'717</i>	<i>762'118'566</i>	<i>585'647'848</i>	<i>563'847'318</i>	<i>200'098'869</i>	<i>198'271'248</i>
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés (CPP)	+ 2'392'546'197	2'250'645'704	1'581'822'997	1'488'641'390	810'723'200	762'004'314
Capitaux de prévoyance des membres actifs et pensionnés	= 4'848'403'429	4'416'174'516	3'344'504'725	3'037'281'300	1'503'898'704	1'378'893'216



PROVISIONS TECHNIQUES

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Adaptation des bases techniques des membres actifs	32'037'976	20'895'447	23'047'161	14'989'279	8'990'815	5'906'168
Adaptation des bases techniques des membres pensionnés	+ 33'495'647	23'631'780	22'145'522	15'630'735	11'350'125	8'001'045
Adaptation des bases techniques	= 65'533'623	44'527'227	45'192'683	30'620'014	20'340'940	13'907'214
Abaissement du taux d'intérêt technique	+ 194'926'055	345'155'200	136'838'113	242'149'484	58'087'942	103'005'717
Cas d'invalidité en suspens	+ 24'682'001	24'003'946	20'239'223	21'303'684	4'442'778	2'700'261
Total des provisions techniques	= 285'141'679	413'686'374	202'270'019	294'073'182	82'871'660	119'613'192

ENGAGEMENTS

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres actifs	2'646'825'160	2'443'400'474	1'902'247'843	1'751'864'224	744'577'316	691'536'249
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres pensionnés	+ 2'486'719'949	2'386'460'416	1'644'526'901	1'579'490'257	842'193'048	806'970'159
Total des engagements de prévoyance	= 5'133'545'108	4'829'860'890	3'546'774'744	3'331'354'482	1'586'770'364	1'498'506'408

DÉTERMINATION DES FORTUNE DE PRÉVOYANCE EN VALEUR DE LIQUIDATION (ART. 44 OPP 2) ET DES DEGRÉS DE COUVERTURE

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Total de l'actif	4'856'246'954	4'387'554'814	2'981'585'468	2'674'229'072	1'874'661'486	1'713'225'742
Dettes	- 49'986'914	69'520'872	28'606'017	25'167'975	21'380'897	44'352'896
Compte de régulation passif	- 2'824'689	3'024'334	2'041'387	2'017'713	783'302	1'006'620
Provisions non techniques	- -	-	-	-	-	-
Total de fortune en valeur de liquidation	= 4'803'435'351	4'315'009'609	2'950'938'064	2'647'043'383	1'852'497'287	1'667'866'225
Détermination du degré de couverture	= 93.57%	89.34%	83.20%	79.46%	116.75%	111.30%

5.D/Constitution de la provision pour adaptation des bases techniques

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer le coût futur du changement des bases techniques qui devrait intervenir chaque 5 ans.

Au 31 décembre 2019, la provision pour adaptation des bases techniques représentait 1.4% des capitaux de prévoyance des membres actifs (non compris les crédits de rappels et les comptes individuels d'épargne) et pensionnés (réserves mathématiques).

Ce taux est augmenté chaque année de 0.35%. L'objectif est d'atteindre un montant équivalent à 1.75% des capitaux de prévoyance des membres actifs et pensionnés avant changement des bases techniques.

Lors du changement des bases techniques, le montant nécessaire est prélevé sur cette provision et les principes futurs de dotation font l'objet d'une nouvelle analyse.

5.E/Constitution de la provision pour cas d'invalidité en suspens

La provision pour cas d'invalidité en suspens est destinée à prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus (ou attendus en fonction de l'expérience) à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

La provision pour cas d'invalidité en suspens est calculée chaque année compte tenu de l'effectif des membres actifs décrit ci-dessus. Elle correspond au différentiel entre le capital de prévoyance des membres actifs et le capital de prévoyance des membres invalides en cas de sinistre.

Son montant cible tient compte du pourcentage atteint par la provision pour changement des bases techniques.

5.F/Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique

La provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des engagements de prévoyance consécutive à la baisse du taux d'intérêt technique.

L'objectif de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est calculé par l'expert en prévoyance professionnelle. Il tient compte en particulier de la durée courant jusqu'au moment envisagé pour la diminution du taux d'intérêt technique, du niveau de l'adaptation du taux d'intérêt technique envisagé, et de son incidence sur l'évaluation des capitaux de prévoyance et des autres provisions techniques.

L'augmentation annuelle de la provision est mise à la charge de l'exercice comptable concerné.

Lors de la baisse du taux d'intérêt technique, l'augmentation des engagements de prévoyance qui en résulte est prélevée sur la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique. Si la provision est insuffisante, la différence est mise à la charge de l'exercice comptable concerné. Si elle est trop élevée, le solde est dissout.

Tel qu'annoncé dans notre précédent rapport d'activité, sur la base des recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle, les Comités de gestion des CPI, ainsi que le Conseil de Fondation de CAP Prévoyance ont décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique des CPI à 2.5% avec effet au 01.01.2020.

Cet abaissement, qui a entraîné une augmentation des capitaux de prévoyance de l'ordre de CHF 243.4 mios pour la CPI « villes et communes » et CHF 104.2 mios pour la CPI « SIG », a été financé en partie par les provisions techniques constituées par les CPI (CHF 242.1 mios pour la CPI « villes et communes » et CHF 103 mios pour la CPI « SIG ») et en partie par leur fortune de prévoyance.

Considérant les nouvelles recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle concernant les taux d'intérêts techniques des CPI, le Conseil de Fondation a décidé de doter la « provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique » de CHF 136.8 mios pour la CPI « villes et communes » et de CHF 58.1 mios pour la CPI « SIG ».

5.G/Constitution de la provision pour événements spéciaux

La provision pour événements spéciaux a pour but de tenir compte de toute décision du Comité de gestion ou de tout événement qui amènera la CPI, à court terme, soit à augmenter les capitaux de prévoyance des membres assurés actifs et/ou pensionnés, soit à relever le montant cible des provisions, ou encore à procéder à des versements exceptionnels. Il n'y a pas de provision pour événements spéciaux constituée en 2019.

5.H/Expertises actuarielles

Une expertise actuarielle est établie, chaque année, pour chacune des CPI (voir attestations de l'expert en prévoyance professionnelle).

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS /

6.A/ Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Règlement de placement

Les objectifs, les principes et les instances compétentes en matière d'exécution et de contrôle des placements sont fixés dans les statuts, le règlement d'organisation et le règlement de placement.

Le règlement de placement décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion de la fortune. Il contient des dispositions sur les organes compétents, les processus, l'allocation des actifs, les catégories et instruments de placement, la rémunération des gérant-e-s, les contrôles et évaluations des placements.

Le règlement de placement est complété des annexes suivantes :

- la charte relative aux principes d'investissements responsables ;
- les principes relatifs à l'exercice des droits d'actionnaire ;
- la méthode et l'objectif cible de la réserve de fluctuation de valeurs ;
- les stratégies de placement des CPI ;
- les critères applicables à l'acquisition, la construction, la rénovation, l'entretien, la location et la vente des immeubles détenus en direct.

Organisation de l'activité de placement

Le Conseil de Fondation a constitué une Commission de placement pour la gestion des investissements en valeurs mobilières et immobilières. La Commission de placement peut faire appel à des conseillers et conseillères externes. La réalisation des placements mobiliers est confiée à des spécialistes externes avec des mandats spécifiques.

Les Comités de gestion des CPI sont consultés afin de préavisier l'allocation stratégique de la fortune, les budgets annuels de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie.

Pour le compte du Conseil de Fondation, l'Administration de CAP Prévoyance assume la gestion des affaires courantes et le suivi des décisions prises par les organes. L'Administration instruit les dossiers et rapporte régulièrement sur les activités de placement.

Investissements mobiliers - fonds institutionnel Capacity

Les placements en valeurs mobilières sont répartis entre des solutions de gestion active, qui visent à obtenir des résultats supérieurs aux indices de référence concernés, et de gestion passive, qui ont pour objectif de répliquer l'évolution des indices à moindres coûts. Les solutions de gestion active sont majoritaires et représentent près de 58% du total des valeurs mobilières.

Afin d'assurer une gestion commune des placements mobiliers pour les deux CPI, CAP Prévoyance dispose d'un fonds de placement dédié - le fonds institutionnel Capacity - subdivisé en compartiments pour répondre aux allocations stratégiques propres aux CPI. Seuls les investissements en placements privés (non cotés) et en fonds immobiliers étrangers sont gérés séparément. Grâce à une gestion commune des placements, les rendements des portefeuilles respectifs sont optimisés. Les comptes annuels du fonds institutionnel Capacity ont été audités par un organe de révision indépendant qui n'a pas émis de remarques et a recommandé leur approbation.

La société de direction du fonds est FundPartner Solutions SA. La direction du fonds est responsable de l'administration du fonds, de la gestion des aspects légaux, de la conformité des placements, de la gestion du risque, du contrôle des investissements ainsi que de la comptabilité des titres concernés. Elle est chargée de calculer et de transmettre la valeur nette d'inventaire des parts des compartiments du fonds institutionnel Capacity ainsi que de remettre à CAP Prévoyance un rapport annuel audité du fonds.

Les titres et les compartiments du fonds institutionnel Capacity sont déposés auprès d'un dépositaire global, la banque Pictet & Cie SA à Genève.

Les actifs intégrés au fonds institutionnel Capacity représentaient CHF 3.050 milliards à fin décembre 2019, soit 88.7% des valeurs mobilières, hors liquidités courantes.

Investissements immobiliers directs

Les placements immobiliers directs sont gérés en interne avec l'appui de mandataires spécialisé-e-s, selon les principes et objectifs immobiliers adoptés par le Conseil de Fondation, et sous la responsabilité de la Commission de placement. La gestion et la répartition des tâches sont réglementées.

Les nouveaux investissements, ainsi que les budgets de rénovation et d'entretien sont décidés par le Conseil de Fondation sur la base du préavis de la Commission de placement.

Gestionnaires de placements mobiliers et agréments

La liste des gérant-e-s ainsi que leurs agréments figurent à l'appendice 1.

Stratégies de placement

Chaque CPI dispose de sa propre stratégie de placement.

Les stratégies de placement des CPI sont déterminées sur la base d'études de congruence actifs/passifs (études ALM) propres à chacune des CPI. Elles consistent à déterminer les besoins de rendement et à évaluer les tolérances aux risques et les conséquences en termes de placement pour l'équilibre financier propre aux CPI.

Les stratégies de placement en vigueur (stratégies 2018-2022) ont une proportion immobilière de 35%, une part d'investissement en actions située entre 33% et 35% et une part en obligations fixée entre 20% et 25%. Elles sont assorties de paramètres de rendements cibles, de risques attendus et d'objectifs de réserves de fluctuation de valeurs.

Les deux stratégies de placement laissent une place importante aux valeurs réelles que sont les immeubles et les actions, valeurs nécessaires sur le long terme pour satisfaire les besoins de rendement des CPI. Elles sont également basées sur un élargissement de l'univers de placement, tant au niveau géographique qu'au niveau des capitalisations boursières.

Enfin, elles sont assorties d'une gestion de risques afin de réduire l'ampleur des fluctuations des marchés financiers, surtout en période de baisse, et particulièrement en matière d'investissements en devises.

Ces stratégies sont revues en principe tous les 5 ans.

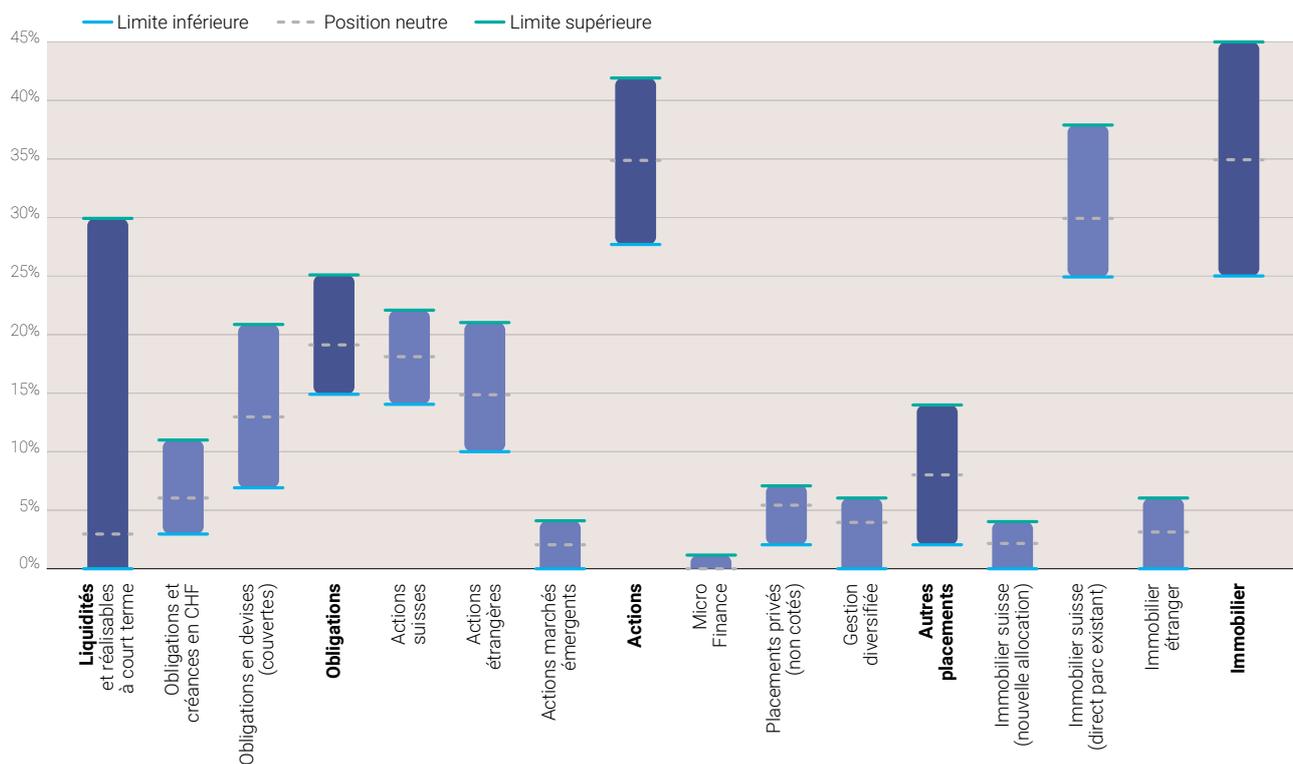
STRATÉGIE DE PLACEMENT 2018-2022

CPI « VILLES ET COMMUNES »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	3.0%	30.0%
Liquidités	0.0%	3.0%	30.0%
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	11.0%
Obligations en devises (couvertes)	7.0%	13.0%	21.0%
Obligations	15.0%	19.0%	25.0%
Actions suisses	14.0%	18.0%	22.0%
Actions étrangères	10.0%	15.0%	21.0%
Actions marchés émergents	0.0%	2.0%	4.0%
Actions	28.0%	35.0%	42.0%
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%
Autres placements	2.0%	8.0%	14.0%
Immobilier suisse (nouvelle allocation)	0.0%	2.0%	4.0%
Immobilier suisse (direct parc existant)	25.0%	30.0%	38.0%
Immobilier étranger	0.0%	3.0%	6.0%
Immobilier	25.0%	35.0%	45.0%
Total		100.0%	
Rendement annualisé espéré		3.9%	
Volatilité annualisée anticipée		8.2%	
Objectif RFV (VaR 1 an 99.0%)		21.6%	

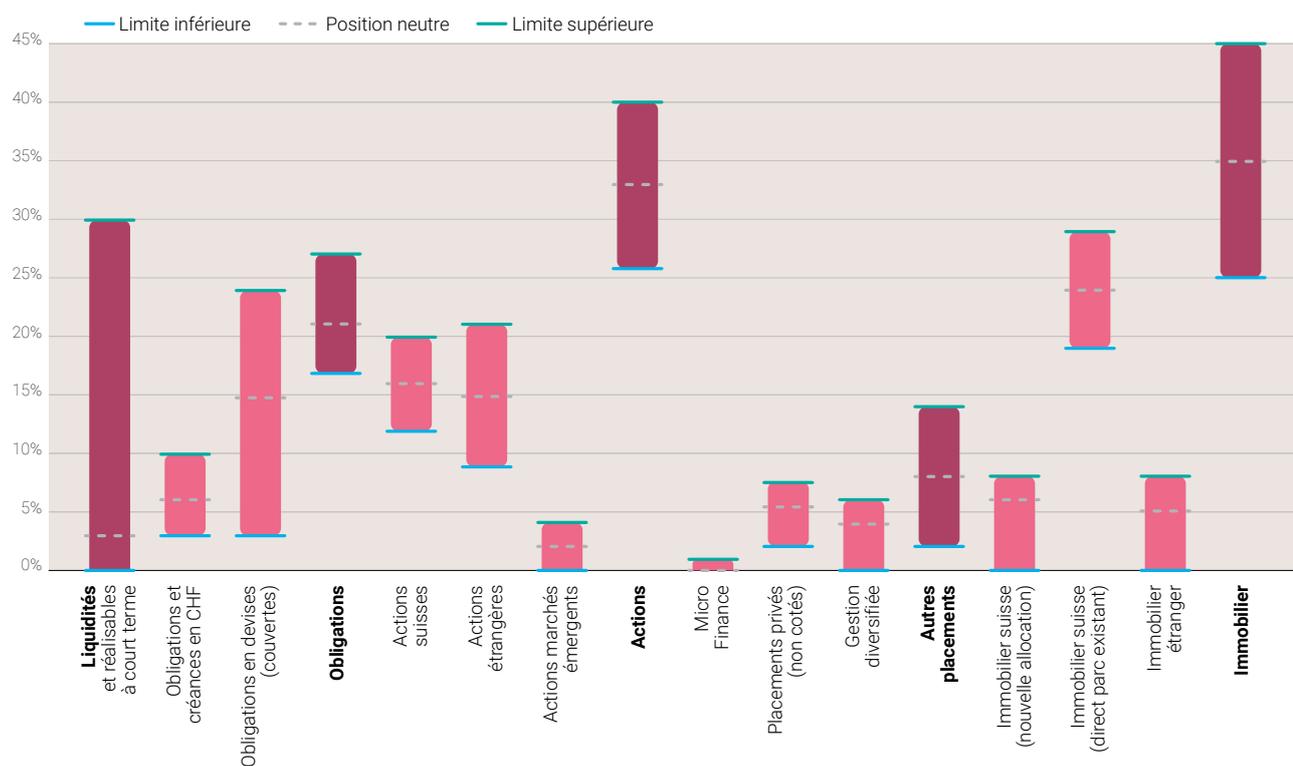


54



CPI « SIG »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	3.0%	30.0%
Liquidités	0.0%	3.0%	30.0%
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	10.0%
Obligations en devises (couvertes)	3.0%	15.0%	24.0%
Obligations	17.0%	21.0%	27.0%
Actions suisses	12.0%	16.0%	20.0%
Actions étrangères	9.0%	15.0%	21.0%
Actions marchés émergents	0.0%	2.0%	4.0%
Actions	26.0%	33.0%	40.0%
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%
Autres placements	2.0%	8.0%	14.0%
Immobilier suisse (nouvelle allocation)	0.0%	6.0%	8.0%
Immobilier suisse (direct parc existant)	19.0%	24.0%	29.0%
Immobilier étranger	0.0%	5.0%	8.0%
Immobilier	25.0%	35.0%	45.0%
Total		100.0%	
Rendement annualisé espéré		3.7%	
Volatilité annualisée anticipée		8.0%	
Objectif RFV (VaR 1 an 99.0%)		22.5%	



6.B/Extension des possibilités de placement

Conformément à la législation fédérale, les stratégies appliquées font usage des possibilités d'extension des limites de placement autorisées. Ces extensions ont été décidées sur la base des études ALM pour des raisons de diversification et d'optimisation du ratio rendement/risques. Elles concernent les investissements immobiliers et les placements en devises qui dépassent la limite de 30% définie dans l'OPP 2 (voir point 6.D).

Ces extensions ne remettent nullement en cause la pérennité de CAP Prévoyance et des CPI dès lors que les principes d'une répartition appropriée des risques sont respectés. De plus, CAP Prévoyance dispose de compétences internes dévolues à la gestion professionnelle de ce type d'actifs.

Le Conseil de Fondation a considéré que les principes de sécurité et de répartition des risques sont ainsi respectés.

Les placements en devises sont couverts par des programmes de gestion active des risques devises. Au 31 décembre 2019, les expositions nettes en devises de la CPI «SIG» sont supérieures à la limite de 30% (voir point 6.D).

Le Conseil de Fondation a été informé du dépassement de cette limite, et tenant compte de la faible ampleur de ce dépassement il n'a pas jugé utile la mise en place de mesure particulière.

Suite à l'apport extraordinaire des SIG du 1^{er} janvier 2014, prévu à l'article 31 des statuts, un dépassement temporaire de la limite concernant les placements auprès de l'employeur fixé par la loi a été autorisé. Au cours de l'année, les SIG ont décidé de procéder au remboursement définitif de leur dette d'assainissement, qui était donc complètement amortie au 31 décembre 2019.

Pour rappel, CAP Prévoyance ne peut pas aliéner librement ses biens immobiliers car leur vente est soumise à l'accord du Conseil d'État, conformément à l'article 98 alinéa 2 de la Constitution genevoise.

6.C/Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Pour compenser la variation de valeurs des placements, une réserve de fluctuation de valeurs est constituée au passif du bilan pour chaque CPI.

Le but de cette réserve est de couvrir les risques inhérents à la stratégie de placement, en limitant les effets de fluctuation de valeurs sur la situation financière.

Les aspects techniques liés à la méthode utilisée pour la détermination et la constitution de la réserve, à l'objectif visé (objectif cible) et aux paramètres techniques appliqués, sont définis dans le cadre des études ALM.

Le calcul et l'objectif cible de la réserve sont déterminés comme suit :

- le montant des réserves à constituer est inscrit au passif des bilans des CPI ;
- le niveau de la réserve (objectif cible) est précisé en annexe des bilans des CPI.

Les éléments pris en considération au 31 décembre 2019 pour calculer le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs cible de chaque CPI sont :

- les stratégies de placement en vigueur dans le cadre de la détermination de l'allocation des actifs et des passifs (ci-après étude ALM) au 31 décembre ;
- les hypothèses sur les rendements et les risques attendus ;
- un horizon temps de 1 an ;
- les objectifs de rendement minimaux nécessaires pour maintenir à long terme l'équilibre financier respectif des CPI ;
- un degré de sécurité de 99% ;
- la valeur totale des actifs des CPI au 31 décembre, y compris les immeubles ;
- pour la CPI «villes et communes», le degré de couverture initial déterminé par le plan de financement à 40 ans ;
- pour la CPI «SIG», les engagements de prévoyance à 100%.

Pour la CPI «villes et communes», la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 80% est atteint ou dépassé.

Pour la CPI «SIG», la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 100% est atteint ou dépassé.

Cette réserve doit permettre de maintenir, dans le temps, l'objectif de couverture défini dans les statuts. Elle doit être proportionnellement, voire entièrement dissoute, dès lors que le degré de couverture passe en dessous de l'objectif fixé statutairement (80%, respectivement 100%). Inversement, elle doit être reconstituée prioritairement dès lors que l'objectif de couverture est atteint.

Selon les dispositions du règlement de placement en vigueur au 31 décembre 2019 et les calculs effectués lors de la dernière étude ALM, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à 21.6% de la fortune de prévoyance pour la CPI «villes et communes» (CHF 637'402'622.--), et à 22.5% des engagements de prévoyance pour la CPI «SIG» (CHF 357'023'332.--).

Les bons rendements obtenus au 31 décembre 2019 ont induit une constitution partielle des réserves de fluctuation de valeurs selon les CPI.

Pour la CPI « villes et communes », la réserve a été en partie reconstituée suite à l'alimentation partielle des provisions techniques. Le solde de cette réserve au 31 décembre 2019 est de CHF 113.5 mios, soit 3.85% de la fortune de prévoyance de la CPI (17.81% de la valeur cible). En conséquence, le faible niveau de la réserve de fluctuation de valeurs limite fortement la capacité de la CPI à faire face aux risques.

Pour la CPI « SIG », la réserve a été partiellement augmentée suite à l'alimentation des provisions techniques. Le solde de cette réserve au 31 décembre 2019 est de CHF 265.7 mios, soit 16.75% de la valeur des engagements de prévoyance totaux (74.43% de la valeur cible). Dans le cadre de la stratégie de placement, la réserve de fluctuation de valeurs n'est donc pas totalement constituée, limitant de ce fait la capacité à faire face aux risques.

6.D/Présentation des placements par catégorie

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE

En CHF mios	31.12.2019		31.12.2018		Limite par catégorie	Art. OPP 2
Liquidités et réalisables à court terme*	240.6	5.0%	339.3	7.7%		
Placements chez l'employeur sans garantie	–	–	–	–	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	234.6	4.8%	229.6	5.2%		art. 54
Obligations étrangères en CHF	–	–	–	–		
Obligations en devises (couvertes)	634.0	13.1%	597.2	13.6%		
Actions suisses	950.4	19.6%	722.7	16.5%	50.0%	art. 54b / art. 55
Actions étrangères et marchés émergents	873.1	18.0%	721.8	16.5%		
Micro Finance	–	–	–	–		
Placements privés (non cotés)	172.0	3.5%	133.9	3.1%	15.0%	art. 55
Gestion diversifiée	195.7	4.0%	176.1	4.0%		
Matières premières	–	–	–	–		
Immobilier suisse	1'355.9	27.9%	1'324.3	30.2%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	191.1	3.9%	134.6	3.1%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	–	–	–	–	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	8.8	0.2%	8.1	0.2%		
Immobilisations corporelles	–	–	–	–		
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–		art. 56a
Totaux	4'856.2	100.0%	4'387.6	100.0%		

* La part des liquidités effectivement disponible est de 4.7% (voir point 7.G)

Les limites fixées aux articles de l'OPP 2 suivantes sont respectées :

- 10% par débiteur/débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)
- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e)

La limite fixée aux articles de l'OPP 2 suivante n'est pas respectée mais est conforme à la législation au regard des extensions des possibilités de placement décidées :

- 30% en immobilier (art. 55c), voir extension des possibilités de placement (6.B.)

CPI « VILLES ET COMMUNES »

En CHF mios	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	31.12.2019		31.12.2018		Limite par catégorie	Art. OPP 2
Liquidités et réalisables à court terme*	0.0%	3.0%	30.0%	142.2	4.8%	193.6	7.2%		
Placements chez l'employeur sans garantie	–	–	–	–	–	–	–	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	11.0%	153.9	5.2%	150.4	5.6%		art. 54
Obligations étrangères en CHF	–	–	–	–	–	–	–		
Obligations en devises (couvertes)	7.0%	13.0%	21.0%	364.8	12.2%	343.7	12.9%		
Actions suisses	14.0%	18.0%	22.0%	606.5	20.3%	460.9	17.2%	50.0%	art. 54b / art. 55
Actions étrangères et marchés émergents	10.0%	17.0%	25.0%	532.6	17.9%	440.3	16.5%		
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%	–	–	–	–		
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%	115.9	3.9%	90.2	3.4%	15.0%	art. 55
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%	113.6	3.8%	102.2	3.8%		
Matières premières	–	–	–	–	–	–	–		
Immobilier suisse	25.0%	32.0%	42.0%	863.0	28.9%	849.5	31.8%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	0.0%	3.0%	6.0%	85.9	2.9%	40.0	1.5%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	–	–	–	–	–	–	–	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	–	–	–	3.2	0.1%	3.4	0.1%		
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–		
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	–	–	–		art. 56a
Totaux		100.0%		2'981.6	100.0%	2'674.2	100.0%		

* La part des liquidités effectivement disponible est de 4.8% (voir point 7.G)

Les limites fixées aux articles de l'OPP 2 suivantes sont respectées :

- 10% par débiteur/débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)
- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e)

La limite fixée aux articles de l'OPP 2 suivante n'est pas respectée mais est conforme à la législation au regard des extensions des possibilités de placement décidées :

- 30% en immobilier (art. 55c), voir extension des possibilités de placement (6.B.)

CPI « SIG »

En CHF mios	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	31.12.2019		31.12.2018		Limite par catégorie	Art. OPP 2
Liquidités et réalisables à court terme*	0.0%	3.0%	30.0%	98.4	5.2%	145.6	8.6%		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	-	-	-	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	10.0%	80.6	4.3%	79.2	4.6%		art. 54
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-	-	-	-		
Obligations en devises (couvertes)	3.0%	15.0%	24.0%	269.2	14.4%	253.4	14.8%		
Actions suisses	12.0%	16.0%	20.0%	343.9	18.3%	261.8	15.3%	50.0%	art.54b / art.55
Actions étrangères et marchés émergents	9.0%	17.0%	25.0%	340.5	18.2%	281.5	16.4%		
Mico Finance	0.0%	0.0%	1.0%	-	-	-	-		
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%	56.1	3.0%	43.6	2.5%	15.0%	art. 55
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%	82.2	4.4%	73.9	4.3%		
Matières premières	-	-	-	-	-	-	-		
Immobilier suisse	19.0%	30.0%	37.0%	493.0	26.3%	474.9	27.7%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	0.0%	5.0%	8.0%	105.2	5.6%	94.7	5.5%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	-	-	-	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	-	-	-	5.6	0.3%	4.7	0.3%		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-		art. 56a
Totaux		100.0%		1'874.7	100.0%	1'713.2	100.0%		

* La part des liquidités effectivement disponible est de 4.6% (voir point 7.G)



Les limites fixées aux articles de l'OPP 2 suivantes sont respectées :

- 10% par débiteur / débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)

Les limites fixées aux articles de l'OPP 2 suivantes ne sont pas respectées mais sont conformes à la législation au regard des extensions des possibilités de placement décidées :

- 30% en immobilier (art. 55c), voir extension des possibilités de placement (6.B.)
- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e), voir extension des possibilités de placement (6.B.)

RÉPARTITION DES ACTIFS AVEC EXPOSITION EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Placements						
Liquidités et placements à court terme en franc suisse	219'240'930 4.51%	316'138'298 7.21%	127'787'748 4.29%	178'094'629 6.66%	91'453'182 4.88%	138'043'670 8.06%
Liquidités et placements à court terme en monnaies étrangères	21'208'847 0.44%	23'028'618 0.52%	14'294'763 0.48%	15'521'288 0.58%	6'914'084 0.37%	7'507'329 0.44%
Obligations et prêts en franc suisse	234'554'917 4.83%	229'568'204 5.23%	153'947'653 5.16%	150'417'862 5.62%	80'607'263 4.30%	79'150'342 4.62%
Obligations en monnaies étrangères	634'034'751 13.06%	597'154'399 13.61%	364'789'656 12.23%	343'728'548 12.85%	269'245'095 14.36%	253'425'851 14.79%
Actions suisses	950'426'232 19.57%	722'733'167 16.47%	606'488'571 20.34%	460'907'783 17.24%	343'937'661 18.35%	261'825'385 15.28%
Actions étrangères	873'076'197 17.98%	721'801'996 16.45%	532'606'494 17.86%	440'328'060 16.47%	340'469'702 18.16%	281'473'936 16.43%
Placements diversifiés en franc suisse	115'490'120 2.38%	118'478'393 2.70%	67'003'144 2.25%	71'060'513 2.66%	48'486'976 2.59%	47'417'880 2.77%
Placements diversifiés en monnaies étrangères	80'255'846 1.65%	57'684'333 1.31%	46'561'507 1.56%	31'146'243 1.16%	33'694'339 1.80%	26'538'090 1.55%
Placements privés en franc suisse	0 0.00%	44'963 0.00%	0 0.00%	30'305 0.00%	0 0.00%	14'658 0.00%
Placements privés en monnaies étrangères	172'089'579 3.54%	133'771'761 3.05%	115'988'377 3.89%	90'162'167 3.37%	56'101'203 2.99%	43'609'594 2.55%
Immeubles et immobilier indirect suisse	1'355'913'958 27.92%	1'324'348'570 30.18%	862'960'513 28.94%	849'490'554 31.77%	492'953'445 26.30%	474'858'016 27.72%
Immobilier indirect en monnaies étrangères	191'132'157 3.94%	134'628'985 3.07%	85'912'081 2.88%	39'964'199 1.49%	105'220'077 5.61%	94'664'786 5.53%
Total des placements	4'847'423'533 99.82%	4'379'381'688 99.82%	2'978'340'505 99.89%	2'670'852'151 99.87%	1'869'083'028 99.70%	1'708'529'537 99.73%
Autres actifs						
Débiteurs, actifs transitoires et actifs de fonctionnement	8'823'421 0.18%	8'073'126 0.18%	3'244'963 0.11%	3'376'921 0.13%	5'578'458 0.30%	4'696'205 0.27%
Total de la fortune déterminante	4'856'246'954 100.00%	4'387'454'815 100.00%	2'981'585'468 100.00%	2'674'229'072 100.00%	1'874'661'486 100.00%	1'713'225'742 100.00%
Exposition brute en monnaies étrangères (avant couverture)	1'971'797'377 40.60%	1'668'070'092 38.02%	1'160'152'877 38.91%	960'850'505 35.93%	811'644'501 43.30%	707'219'586 41.28%

COMPARAISON AVEC L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

CPI « villes et communes »

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Seules les liquidités et les actions dépassent les points neutres de la stratégie.

L'exposition globale brute en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% de l'OPP 2, avec une exposition brute de 38.9% (CHF 1'160 mios). Cependant ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 26.0% (CHF 301 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change.

Ainsi, l'exposition des placements en devises, qui ne fait pas l'objet de couverture, est de CHF 859 mios, soit 74.1% de l'exposition totale en devises, ou 28.8% de la fortune globale.

CPI « SIG »

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Les liquidités, les actions ainsi que la gestion diversifiée dépassent les points neutres de la stratégie, tous les autres placements se situent proches des points neutres.

L'exposition globale brute en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% de l'OPP 2, avec une exposition brute de 43.3% (CHF 812 mios).

Ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 28.6% (CHF 232 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change. Ainsi, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 580 mios, soit 71.4% de l'exposition totale en devises, ou 30.9% de la fortune globale. Dans le cas de la CPI « SIG », les dispositions de l'OPP 2 relatives à la limite globale maximale de 30% sont dépassées (voir point 6.B).

De manière consolidée, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 1'439 mios, soit 73.0% de l'exposition totale en devises, ou 29.6% de la fortune globale. Ainsi, pour CAP Prévoyance, de manière consolidée, les dispositions de l'OPP 2 relatives à la limite globale maximale de 30% en devises étrangères sont respectées.



6.E/Engagements de versements complémentaires

Le total des engagements complémentaires a augmenté de CHF 2.5 mios par rapport au 31 décembre 2018 suite aux différents appels pour de nouveaux investissements effectués en 2019 en

placements privés (non cotés) et qui ont dépassé les distributions encaissées. Cette augmentation des engagements complémentaires permet ainsi de se rapprocher de la position neutre de la stratégie de placement pour cette classe d'actif.

Véhicules de placement	Engagements en devises		Engagements exprimés en CHF	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Placements privés (non cotés) en CHF	0	225'400	0	225'400
Placements privés (non cotés) en CAD	773'327	909'134	577'482	656'195
Placements privés (non cotés) en JPY	240'866	282'882	2'146	2'182
Placements privés (non cotés) en USD	25'441'325	26'901'547	24'636'107	26'519'545
Placements privés (non cotés) en EUR	41'452'276	35'176'163	45'057'380	39'640'722
Placements privés (non cotés) en GBP	3'270'817	4'419'507	4'195'869	5'548'779
Placements privés (non cotés) en DKK	214'425	4'041'474	31'191	610'312
Placements privés (non cotés) en NOK	0	615'490	0	70'070
Placements privés (non cotés) en AUD	2'514'088	676'056	1'710'659	469'183
Total des engagements complémentaires			76'210'835	73'742'388

6.F/ Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les opérations avec des instruments dérivés doivent être enregistrées et prises en compte dans la répartition de la fortune selon l'article 56a OPP 2.

Toutes ces opérations concernent des placements effectués en direct et sont couvertes, soit par des liquidités, soit par les sous-jacents exigés par les dispositions légales.

La plupart des mandats de gestion active des devises ont été intégrés dans les compartiments du fonds institutionnel Capacity et les opérations sont dès lors effectuées sous le contrôle de la société de direction du fonds, hormis en ce qui concerne les placements privés (non cotés) et en immobilier étranger indirect.

Au 31 décembre 2019, les opérations ouvertes dans le cadre du fonds institutionnel Capacity sont intégrées dans les valeurs nettes d'inventaire communiquées par le dépositaire des parts de compartiments concernés.

En ce qui concerne les placements privés (non cotés) et l'immobilier étranger, effectués hors du fonds institutionnel Capacity, des opérations en devises étaient ouvertes à la date de clôture et laissaient apparaître un gain non réalisé de CHF 114'332.-- au 31 décembre 2019. Ces opérations ouvertes sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Placements privés (non cotés)

Échéance	Date de transaction		Exposition longue		Exposition courte	Non réalisé en CHF
02/28/20	12/31/19	CHF	7'630'884	EUR	-7'042'000	-25'460
02/28/20	12/27/19	CHF	7'663'404	EUR	-7'042'000	7'060
02/28/20	12/19/19	CHF	-7'649'995	EUR	7'042'000	6'349
02/28/20	12/19/19	CHF	-7'678'002	EUR	7'042'000	-21'658
02/28/20	12/18/19	CHF	-7'690'044	EUR	7'042'000	-33'699
02/28/20	12/17/19	CHF	7'707'399	EUR	-7'042'000	51'055
02/28/20	12/13/19	CHF	-7'705'497	EUR	7'042'000	-49'153
02/28/20	12/13/19	CHF	-7'715'888	EUR	7'042'000	-59'544
02/28/20	12/13/19	CHF	-7'731'799	EUR	7'042'000	-75'455
02/28/20	12/12/19	CHF	7'717'183	EUR	-7'042'000	60'839
02/28/20	12/12/19	CHF	-7'689'375	EUR	7'042'000	-33'031
02/28/20	12/11/19	CHF	7'696'691	EUR	-7'042'000	40'347
02/28/20	12/09/19	CHF	-7'704'015	EUR	7'042'000	-47'671
02/28/20	12/05/19	CHF	7'717'324	EUR	-7'042'000	60'980
02/28/20	12/04/19	CHF	7'705'198	EUR	-7'042'000	48'854
02/28/20	12/03/19	CHF	-7'695'043	EUR	7'042'000	-38'699
02/28/20	12/03/19	CHF	7'700'427	EUR	-7'042'000	44'083
02/28/20	12/03/19	CHF	7'704'367	EUR	-7'042'000	48'023
02/28/20	12/03/19	CHF	-7'728'669	EUR	7'042'000	-72'325
02/28/20	12/02/19	CHF	-7'750'626	EUR	7'042'000	-94'282
02/28/20	11/28/19	CHF	-7'731'098	EUR	7'042'000	-74'754
02/28/20	11/28/19	CHF	7'738'626	EUR	-7'042'000	82'282
02/28/20	11/27/19	CHF	30'905'451	EUR	-28'168'000	280'074
		CHF	15'416'905	EUR	-14'084'000	104'217
02/28/20	11/29/19	CHF	-8'223'551	USD	8'265'000	-219'725
02/28/20	11/29/19	CHF	-8'220'204	USD	8'265'000	-216'378
02/28/20	11/27/19	CHF	16'377'098	USD	-16'530'000	369'446
			-66'657		0	-66'657
Total placements privés (non cotés)						37'559

Immobilier étranger indirect CPI « villes et communes »

Échéance	Date de transaction	Exposition longue	Exposition courte	Non réalisé en CHF
02/28/20	12/31/19	CHF 2'793'584	EUR -2'578'000	-9'320
02/28/20	12/27/19	CHF 2'805'489	EUR -2'578'000	2'585
02/28/20	12/19/19	CHF -2'800'580	EUR 2'578'000	2'324
02/28/20	12/19/19	CHF -2'810'833	EUR 2'578'000	-7'929
02/28/20	12/18/19	CHF -2'815'242	EUR 2'578'000	-12'337
02/28/20	12/17/19	CHF 2'821'595	EUR -2'578'000	18'691
02/28/20	12/13/19	CHF -2'820'899	EUR 2'578'000	-17'994
02/28/20	12/13/19	CHF -2'824'703	EUR 2'578'000	-21'798
02/28/20	12/13/19	CHF -2'830'528	EUR 2'578'000	-27'623
02/28/20	12/12/19	CHF 2'825'177	EUR -2'578'000	22'273
02/28/20	12/12/19	CHF -2'814'997	EUR 2'578'000	-12'092
02/28/20	12/11/19	CHF 2'817'675	EUR -2'578'000	14'771
02/28/20	12/09/19	CHF -2'820'356	EUR 2'578'000	-17'452
02/28/20	12/05/19	CHF 2'825'229	EUR -2'578'000	22'324
02/28/20	12/04/19	CHF 2'820'790	EUR -2'578'000	17'885
02/28/20	12/03/19	CHF 1'039'085	EUR -951'000	5'120
02/28/20	12/03/19	CHF -2'470'675	EUR 2'261'000	-12'425
02/28/20	12/03/19	CHF 2'472'404	EUR -2'261'000	14'154
02/28/20	12/03/19	CHF 2'473'669	EUR -2'261'000	15'419
02/28/20	12/03/19	CHF -2'481'471	EUR 2'261'000	-23'222
02/28/20	12/02/19	CHF -2'488'521	EUR 2'261'000	-30'271
02/28/20	11/28/19	CHF -2'482'251	EUR 2'261'000	-24'002
02/28/20	11/28/19	CHF 2'484'668	EUR -2'261'000	26'419
02/28/20	11/27/19	CHF 9'922'923	EUR -9'044'000	89'924
		CHF 5'641'231	EUR -5'156'000	35'421
Total immobilier étranger indirect CPI « villes et communes »				35'421

**Gain non réalisé
total placements privés
(non cotés) et immobilier
étranger indirect
CPI « villes et communes »
et « SIG »
CHF 114'332**

Immobilier étranger indirect CPI « SIG »

Échéance	Date de transaction	Exposition longue	Exposition courte	Non réalisé en CHF
02/28/20	12/31/19	CHF 1'937'521	EUR -1'788'000	-6'482
02/28/20	12/27/19	CHF 1'945'778	EUR -1'788'000	1'775
02/28/20	12/19/19	CHF -1'942'373	EUR 1'788'000	1'630
02/28/20	12/19/19	CHF -1'949'484	EUR 1'788'000	-5'481
02/28/20	12/18/19	CHF -1'952'542	EUR 1'788'000	-8'539
02/28/20	12/17/19	CHF 1'956'948	EUR -1'788'000	12'945
02/28/20	12/13/19	CHF -1'956'465	EUR 1'788'000	-12'462
02/28/20	12/13/19	CHF -1'959'104	EUR 1'788'000	-15'101
02/28/20	12/13/19	CHF -1'963'144	EUR 1'788'000	-19'141
02/28/20	12/12/19	CHF 1'959'433	EUR -1'788'000	15'430
02/28/20	12/12/19	CHF -1'952'372	EUR 1'788'000	-8'369
02/28/20	12/11/19	CHF 1'954'229	EUR -1'788'000	10'226
02/28/20	12/09/19	CHF -1'956'089	EUR 1'788'000	-12'086
02/28/20	12/05/19	CHF 1'959'468	EUR -1'788'000	15'465
02/28/20	12/04/19	CHF 1'956'389	EUR -1'788'000	12'386
02/28/20	12/03/19	CHF -1'953'811	EUR 1'788'000	-9'808
02/28/20	12/03/19	CHF 1'955'178	EUR -1'788'000	11'175
02/28/20	12/03/19	CHF 1'956'178	EUR -1'788'000	12'175
02/28/20	12/03/19	CHF -1'962'349	EUR 1'788'000	-18'346
02/28/20	12/02/19	CHF -1'967'924	EUR 1'788'000	-23'921
02/28/20	11/28/19	CHF -1'962'966	EUR 1'788'000	-18'963
02/28/20	11/28/19	CHF 1'964'877	EUR -1'788'000	20'874
02/28/20	11/27/19	CHF 7'847'053	EUR -7'152'000	71'041
		CHF 3'914'431	EUR -3'576'000	26'425
02/28/20	11/29/19	CHF -1'040'754	USD 1'046'000	-27'808
02/28/20	11/29/19	CHF -1'040'331	USD 1'046'000	-27'384
02/28/20	11/27/19	CHF 2'072'649	USD -2'092'000	46'756
		CHF -8'436	USD 0	-8'436
02/28/20	12/20/19	CHF 944'953	AUD -1'400'000	-7'047
02/28/20	12/17/19	CHF -940'945	AUD 1'400'000	11'055
02/28/20	12/12/19	CHF 946'220	AUD -1'400'000	-5'780
02/28/20	12/10/19	CHF -937'025	AUD 1'400'000	14'975
02/28/20	12/10/19	CHF -937'165	AUD 1'400'000	14'835
02/28/20	12/05/19	CHF -941'239	AUD 1'400'000	10'761
02/28/20	12/04/19	CHF 945'205	AUD -1'400'000	-6'795
02/28/20	12/04/19	CHF -937'095	AUD 1'400'000	14'905
02/28/20	12/03/19	CHF -940'035	AUD 1'400'000	11'965
02/28/20	11/27/19	CHF 3'772'485	AUD -5'600'000	-35'515
		CHF 975'361	AUD -1'400'000	23'361
Total immobilier étranger indirect CPI « SIG »				41'351

6.G/Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Il n'y a aucun prêt de titres en direct en cours à la date de clôture, conformément au règlement de placement.

6.H/Emprunts hypothécaires

En date des 15 décembre 2000, 31 octobre 2003, 10 octobre 2007 et 28 avril 2009, la Banque Cantonale de Genève a accordé des prêts commerciaux pour respectivement CHF 8.2 mios, CHF 3.2 mios, CHF 7.2 mios et CHF 4.7 mios.

Ces prêts sont destinés au financement des immeubles subventionnés sis chemin du Gué 65 à 65d à Lancy, route d'Hermance 6-8 à Collonge-Bellerive, chemin de Montfleury 27-29 à Versoix et rue Marie-Brechbühl 2b-2c, à Genève. Le taux moyen de ces prêts en 2019 est de 2.24%.

Ces quatre prêts, d'un montant total de CHF 23.3 mios, ont été accordés en blanc. Toutefois, la banque s'est réservé le droit d'exiger des cédules hypothécaires en premier rang à première réquisition.

L'utilisation des fonds étrangers pour le financement d'immeubles (prêts hypothécaires) n'est légalement admise que de manière marginale et temporaire.

Dans ce cadre légal, CAP Prévoyance utilise le financement hypothécaire pour les opérations immobilières susmentionnées bénéficiant du régime de subventions étatiques, pour une durée limitée (20 ans).

Ces financements hypothécaires ne représentent que 1.82% de la valeur économique des immeubles inscrite au bilan.

6.I/Valeur économique des immeubles

La valeur économique des immeubles est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF, « Discounted Cash flow »). S'inspirant de théories financières classiques, cette valeur correspond à la somme des flux futurs de l'actif ramenée à sa valeur actuelle. En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, la valeur économique figure dans les comptes.

Le calcul est effectué au moyen d'un taux de capitalisation qui correspond au taux de performance minimal requis par l'investissement en fonction des risques et opportunités qui en découlent.

Il est déterminé selon « le coût moyen pondéré du capital » prenant en compte un rendement idéal des fonds propres et le coût des fonds étrangers (hypothèques) tel que le pratiquerait usuellement un propriétaire.

Conformément au Règlement de placement, l'évaluation des immeubles effectuée en interne fait régulièrement l'objet de contre-expertises établies sur des échantillons variables du parc immobilier. La dernière contre-expertise a été réalisée en 2015 sur un échantillon représentant un peu plus de 30% du parc immobilier. L'appréciation externe des divers-e-s expert-e-s mandaté-e-s a permis de confirmer la solidité de la méthodologie ainsi que la fiabilité des données et des analyses effectuées. De manière générale, elle a également permis de constater que le parc immobilier est estimé en lien avec une vision conservatrice à long terme, conduisant à une politique de location et d'entretien raisonnable. Dès lors, l'évaluation effectuée en interne est généralement plus prudente, puisque moins liée aux fluctuations du marché.

Sur la base notamment des taux de capitalisation ajustés et validés annuellement par l'organe de révision, la valeur au bilan des immeubles au 31 décembre 2019 s'élève à CHF 1'280'356'844.-- (CHF 1'260'371'742.-- en 2018). Elle correspond à la valeur économique des immeubles calculée de CHF 1'279'992'000.--, augmentée de CHF 364'844.-- correspondant aux frais de différentes études en cours. Les taux de capitalisation, pondérés en fonction du nombre de bâtiments appartenant à chacune des catégories, varient entre 3.48% et 4.61%.

La variation de la valeur économique des immeubles, incluant les plus-values comptabilisées, est de CHF 19'910'000.--, représentant une augmentation de 1.58% par rapport à l'exercice précédent. Dans un environnement persistant de taux d'intérêts hypothécaires historiquement bas, ce résultat est le reflet, notamment, des investissements réalisés sur les immeubles et de la mise en œuvre de la stratégie locative. Toutefois, les difficultés de location durables concernant les surfaces de bureaux et de commerces risquent d'affecter à l'avenir certaines valeurs du portefeuille immobilier.

6.J/Détail des résultats des placements mobiliers et transparence des coûts

L'estimation des frais de gestion des titres qui ne sont pas directement facturés à CAP Prévoyance (TER: Total Expense Ratio des placements collectifs) résulte des informations communiquées par la direction du fonds institutionnel Capacity, dépositaire des titres, ainsi que des gérant-e-s concerné-e-s. Ces données ont été utilisées pour compléter les tableaux ci-dessous :

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE

En CHF	Résultat net								
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	3'278	885'114	-	-	-	273'993	571'179	1'079'988	2'813'551
Intérêts nets c/c	-16'145	-	-	-	-	-16'426	-308	-650	-33'529
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	-12'867	885'114	-	-	-	257'567	570'871	1'079'338	2'780'023
Gains/pertes nets sur titres	-163'590	-	-	-	-	10'547'149	685'543	2'283'808	13'352'909
Réévaluations de titres	-1'007'068	4'855'318	38'419'638	228'776'922	132'548'026	49'770'566	10'844'611	2'777'730	466'985'743
Provision titres	-	10'694	-	-	-	-	-	-	10'694
Résultat de cours sur titres	-1'170'659	4'866'012	38'419'638	228'776'922	132'548'026	60'317'715	11'530'154	5'061'538	480'349'346
Gains et pertes de change	1'585'106	-	-	-	-	-1'691'776	-	2'296'145	2'189'475
Réévaluations de change	-1'350'621	-	-	-	-	-7'835'376	-	-2'611'407	-11'797'403
Résultat de change	234'485	-	-	-	-	-9'527'151	-	-315'262	-9'607'928
Frais de gestion*	-954'159	-	-	-	-	-1'521'225	-138'989	-168'410	-2'782'783
Frais bancaires	-1'626	-	-	-	-	-75'010	-2'966	-	-79'602
Honoraires de custodian	-21'401	-	-	-	-	-59'368	-28'081	-64'382	-173'233
Frais sur placements collectifs	-171'713	-528'612	-3'142'086	-1'615'658	-5'282'381	-6'271'789	-598'355	-1'502'259	-19'112'852
Frais d'administration titres	-1'148'899	-528'612	-3'142'086	-1'615'658	-5'282'381	-7'927'393	-768'391	-1'735'051	-22'148'470
Résultat net	-2'097'940	5'222'514	35'277'552	227'161'265	127'265'645	43'120'738	11'332'634	4'090'563	451'372'971

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 954'159.-- (voir point 7.N)

CONSOLIDÉ CPI « VILLES ET COMMUNES »

En CHF	Résultat net								Total
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	
Rendements bruts	303	40'909	-	-	-	184'671	-	727'912	953'795
Intérêts nets c/c	-10'408	-	-	-	-	-10'920	-	-	-21'328
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	-10'105	40'909	-	-	-	173'751	-	727'912	932'467
Gains/pertes nets sur titres	-74'657	-	-	-	-	7'108'779	-	293'946	7'328'068
Réévaluations de titres	-634'501	4'000'548	21'837'652	146'305'083	79'803'213	31'623'458	-	997'660	283'933'111
Provision titres	-	7'208	-	-	-	-	-	-	7'208
Résultat de cours sur titres	-709'158	4'007'755	21'837'652	146'305'083	79'803'213	38'732'237	-	1'291'605	291'268'387
Gains et pertes de change	688'911	-	-	-	-	-997'047	-	1'951'723	1'643'588
Réévaluations de change	-287'536	-	-	-	-	-5'281'043	-	-2'219'696	-7'788'275
Résultat de change	401'376	-	-	-	-	-6'278'091	-	-267'972	-6'144'687
Frais de gestion*	-643'103	-	-	-	-	-991'792	-	-	-1'634'895
Frais bancaires	-1'121	-	-	-	-	-50'557	-	-	-51'678
Honoraires de custodian	-7'284	-	-	-	-	-40'014	-	-22'841	-70'139
Frais sur placements collectifs	-33'573	-386'083	-1'793'478	-1'065'144	-3'256'637	-4'112'753	-	-618'980	-11'266'648
Frais d'administration titres	-685'082	-386'083	-1'793'478	-1'065'144	-3'256'637	-5'195'116	-	-641'821	-13'023'361
Résultat net	-1'002'969	3'662'581	20'044'174	145'239'939	76'546'576	27'432'781	-	1'109'724	273'032'806

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 643'103.-- (voir point 7.N).

CONSOLIDÉ CPI « SIG »

En CHF	Résultat net								
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	2'975	844'205	-	-	-	89'322	571'179	352'076	1'859'756
Intérêts nets c/c	-5'737	-	-	-	-	-5'506	-308	-650	-12'201
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	-2'762	844'205	-	-	-	83'816	570'871	351'426	1'847'556
Gains/pertes nets sur titres	-88'934	-	-	-	-	3'438'371	685'543	1'989'862	6'024'842
Réévaluations de titres	-372'567	854'770	16'581'985	82'471'840	52'744'814	18'147'107	10'844'611	1'780'070	183'052'631
Provision titres	-	3'486	-	-	-	-	-	-	3'486
Résultat de cours sur titres	-461'500	858'256	16'581'985	82'471'840	52'744'814	21'585'478	11'530'154	3'769'932	189'080'959
Gains et pertes de change	896'194	-	-	-	-	-694'728	-	344'422	545'888
Réévaluations de change	-1'063'085	-	-	-	-	-2'554'332	-	-391'711	-4'009'128
Résultat de change	-166'891	-	-	-	-	-3'249'061	-	-47'289	-3'463'241
Frais de gestion*	-311'056	-	-	-	-	-529'433	-138'989	-168'410	-1'147'888
Frais bancaires	-505	-	-	-	-	-24'453	-2'966	-	-27'924
Honoraires de custodian	-14'117	-	-	-	-	-19'354	-28'081	-41'542	-103'094
Frais sur placements collectifs	-138'140	-142'529	-1'348'608	-550'514	-2'025'745	-2'159'036	-598'355	-883'279	-7'846'204
Frais d'administration titres	-463'817	-142'529	-1'348'608	-550'514	-2'025'745	-2'732'277	-768'391	-1'093'231	-9'125'110
Résultat net	-1'094'971	1'559'933	15'233'378	81'921'326	50'719'069	15'687'956	11'332'634	2'980'839	178'340'165



* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 311'056.-- (voir point 7.N).

Frais de gestion

Fortune mobilière

Il ressort notamment des tableaux les éléments suivants :

CPI « VILLES ET COMMUNES »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières (voir point 7.N) s'élève à CHF 13'023'361.--. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation ;
- ce total représente 0.66% de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2019 (0.70% en 2018) ;
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 11'266'648.-- (CHF 11'100'211.-- en 2018) ;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100%.

CPI « SIG »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières (voir point 7.N) s'élève à CHF 9'125'110.--. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation ;
- ce total représente 0.66% de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2019 (0.66% en 2018) ;
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 7'846'204.-- (CHF 7'310'337.-- en 2018) ;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100%.

Fortune immobilière investissement direct

- le total des frais de gestion relatifs au parc immobilier détenu en direct par CAP Prévoyance s'élève à CHF 5'576'970.-- (CHF 5'501'998.-- en 2018), dont 55% de ce montant est lié aux frais de régies et le solde aux frais de l'Administration imputés aux valeurs immobilières (voir point 7.N). Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation et ventilés à raison de 67.4% pour la CPI « villes et communes » et 32.6% pour la CPI « SIG » conformément à leur part respective du parc immobilier.
- ce total représente 0.44% de l'évaluation pondérée de la fortune immobilière pour 2019.

Frais de gestion et TER consolidés

De manière consolidée, la totalité des frais de gestion de fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières et immobilières, s'élève donc pour la CPI « villes et communes » à CHF 16'782'238.-- (CHF 17'021'253.-- en 2018) et pour la CPI « SIG » à CHF 10'943'202.-- (CHF 10'556'556.-- en 2018).

En 2019, ces totaux représentent respectivement 0.59% (0.62% en 2018) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « villes et communes », et 0.61% (0.61% en 2018) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « SIG ».

Le TER consolidé de CAP Prévoyance est de 0.60% (0.62% en 2018).

Cette évolution s'explique par les mesures mises en œuvre pour optimiser les coûts de gestion au sein de certains compartiments de fonds Capacity. Pour la CPI « SIG », les effets de cette optimisation ont été limités par l'amortissement par les SIG du solde de la dette d'assainissement qui a induit des réinvestissements en valeurs mobilières, conformément à la stratégie de placement de la CPI.

Rétrocessions

Conformément aux dispositions du règlement de placement, dans le cadre de placements collectifs, CAP Prévoyance n'investit en principe pas dans des véhicules de placement qui prévoient des rétrocessions. En 2019, à l'intérieur du fonds institutionnel Capacity, des rétrocessions ont néanmoins été versées dans le cadre d'investissements de type fonds de fonds, ou en lien avec des rabais consentis contractuellement avec les gérants concernés. Les rétrocessions ainsi reversées au fonds institutionnel Capacity se sont élevées à CHF 161'601.-- (CHF 380'519.-- en 2018). Elles ont été intégrées aux TER communiqués par la direction du fonds.

Transparence des frais

Le Conseil de Fondation a pris note que le taux de transparence des frais de gestion de la fortune est de 100% et s'est prononcé sur la continuité de sa politique en matière de placement, selon art 48a al. 3 OPP 2.

6.K / Rendements nets par catégorie de placement

CPI « VILLES ET COMMUNES »

	31.12.2019	31.12.2018
Valeurs mobilières		
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	14.64%	-5.63%
Liquidités	-0.49%	-0.80%
Obligations suisses	2.50%	-0.20%
Obligations devises	5.83%	-3.88%
Actions suisses	31.50%	-11.34%
Actions étrangères et marchés émergents	19.70%	-9.05%
Autres placements	8.48%	0.21%
Immobilier étranger indirect	3.88%	2.05%
Valeurs immobilières détenues en direct*		
Revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	4.92%	5.07%
Rendement global de la fortune		
Revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	11.82%	-2.82%



CPI « SIG »

	31.12.2019	31.12.2018
Valeurs mobilières		
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	13.90%	-4.88%
Liquidités	-0.49%	-0.80%
Obligations suisses	2.50%	3.07%
Obligations devises	6.01%	-3.98%
Actions suisses	31.27%	-10.80%
Actions étrangères et marchés émergents	19.55%	-8.93%
Autres placements	8.95%	-1.07%
Immobilier suisse indirect	18.36%	-3.13%
Immobilier étranger indirect	4.46%	1.81%
Valeurs immobilières détenues en direct*		
Revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	4.92%	5.07%
Rendement global de la fortune		
Revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	11.90%	-2.86%

* Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+3.80%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+1.12%), hors investissements et plus-values comptabilisées.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION /

7.A/ Comptes courants en banques et dépôts à court terme

Ces postes sont constitués du disponible sur les comptes courants, de dépôts à court terme auprès de la Banque Cantonale de Genève et de Postfinance, ainsi que des liquidités en attente de placement dans les portefeuilles sous mandats.

7.B/Obligations et créances en franc suisse

Dette d'assainissement SIG

Au 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la création de CAP Prévoyance, une dette d'assainissement pour les SIG a été intégrée au bilan de leur CPI. Cette dette devait être amortie sur une durée de 7 ans (échéance 1^{er} janvier 2020) et porte un intérêt de 3.5%. L'amortissement est calculé sur la base d'une annuité constante « praenumerando ».

Courant 2019, les SIG ont décidé de procéder au remboursement définitif de leur dette d'assainissement, qui était donc complètement amortie au 31 décembre 2019 alors que le solde était de CHF 47'811'393.-- au 31 décembre 2018.

Hypotheka

En 2019, CAP Prévoyance a suivi de près les procédures relatives à la Fondation Hypotheka. Ces procédures sont longues et complexes.

Le solde nominal des prêts octroyés par CAP Prévoyance via la Fondation Hypotheka n'a pas évolué en cours d'année et s'élève toujours à CHF 1'322'256.--. Un seul prêt n'a toujours pas été intégralement remboursé au 31 décembre 2019.

Pour tenir compte des risques d'évaluation des prêts octroyés par la Fondation Hypotheka, une correction de valeur a été constituée dès 2013 au bilan sur la base de leur solde nominal.

La correction de CHF 1'322'256.-- au 31 décembre 2018 a été maintenue au 31 décembre 2019 afin de correspondre au solde nominal résiduel comptabilisé à cette même date.

Prêts divers

Les prêts octroyés aux membres assurés par CAP Prévoyance pour les rachats d'années d'affiliation sont intégrés au bilan dans les obligations et créances en franc suisse. Au 31 décembre 2019, le solde de ces prêts s'élève à CHF 124'253.45.-- pour la CPI « villes et communes ». Il n'y avait aucun prêt en cours pour la CPI « SIG ».

7.C/Portefeuilles titres

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2019.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments du fonds institutionnel Capacity sont calculées sur la base des valeurs boursières des actifs concernés.

Pour la répartition des portefeuilles titres par gestionnaire, ainsi que leur agrément voir tableau « Répartition par gestionnaire des placements mobiliers » à l'appendice 1.

7.D/Placements immobiliers

Les placements immobiliers suisses et étrangers indirects sont portés au bilan à la valeur de marché.

Les valeurs immobilières détenues en direct sont détaillées, par immeuble, à l'appendice 2.

7.E/Débiteurs / Actifs transitoires

Le compte de régularisation actif est composé des débiteurs (CHF 7'447'942.--) et des actifs transitoires (CHF 1'375'479.--).

Le détail par CPI figure dans les tableaux suivants :

Débiteurs	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »		
	En CHF	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Impôt anticipé suisse à récupérer		616'983	656'836	280'439	22'385	336'545	634'451
Cotisations à encaisser		6'036'336	5'144'612	1'840'637	1'981'918	4'195'699	3'162'694
Régies		794'622	1'278'449	535'576	861'675	259'047	416'774
Total		7'447'942	7'079'897	2'656'651	2'865'978	4'791'291	4'213'919



Actifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »		
	En CHF	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts courus sur obligations		158'434	457'781	109'923	185'780	48'512	272'002
Produits à recevoir		1'217'044	484'471	478'389	290'805	738'655	193'666
Charges payées d'avance		–	50'978	–	34'359	–	16'619
Total		1'375'479	993'229	588'312	510'943	787'167	482'286

7.F/Pertes sur débiteurs

En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, un ajustement de correctif de valeur supplémentaire a été constitué afin de couvrir les risques de pertes sur les loyers à encaisser. À fin 2019, son niveau était de CHF 560'247.-- (fin 2018 = CHF 574'402.--), soit une diminution de CHF 14'155.--.

7.G/Comptes courants en banques (passif)

Il s'agit d'une part de découverts temporaires au 31 décembre 2019 sur les comptes courants sous mandats de gestion et d'autre part du résultat de mouvements de liquidités opérés entre les deux CPI afin de limiter les effets des intérêts négatifs.

Ces mouvements de liquidités tiennent compte des seuils dont bénéficie CAP Prévoyance auprès de ses partenaires, en dessous desquels aucun intérêt négatif n'est facturé.

Les intérêts négatifs représentent en 2019 CHF 1'183'525.--, soit CHF 719'263.-- pour la CPI « villes et communes » et CHF 464'262.-- pour la CPI « SIG ». Grâce aux mesures prises et aux accords passés avec les partenaires bancaires de CAP Prévoyance, le taux négatif moyen a été limité à -0.49%.

7.H/ Créanciers

Les dettes, hors emprunts hypothécaires et comptes courants bancaires, sont réparties de la façon suivante :

Créanciers	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
En CHF						
Fournisseurs	306'443	717'283	206'542	483'449	99'900	233'834
Régies	6'757	39'524	4'554	26'640	2'203	12'885
Prestations de libre passage et pensions à verser	13'573'718	9'603'952	12'645'975	8'642'983	927'743	960'969
Total	13'886'918	10'360'760	12'857'072	9'153'071	1'029'846	1'207'688

7.I/ Passifs transitoires

La composition du compte de régularisation passif est la suivante :

Passifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
En CHF						
Charges à payer	1'438'860	1'864'720	1'119'515	1'282'576	319'345	582'144
Frais de gestion	311'791	652'392	175'040	381'541	136'751	270'851
Produits reçus d'avance	1'074'038	507'222	746'832	353'596	327'206	153'625
Total	2'824'689	3'024'334	2'041'387	2'017'713	783'302	1'006'620

7.J/ Provisions non techniques

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas de provisions non techniques.

7.K/ Charges et revenus des immeubles gérés en direct

Les immeubles détenus par CAP Prévoyance et gérés en commun pour le compte des CPI ont dégagé un revenu brut de CHF 52'889'011.-- avant déduction des frais de gestion et après déduction des charges d'exploitation ainsi que des coûts de réparations prélevés sur le compte « Gros Travaux ».

Le revenu net, avant déduction des coûts de réparations prélevés sur le compte « Gros Travaux », s'élève à CHF 51'227'236.--.

7.L/ Autres produits

Ce poste comprend notamment les commissions de perception de l'impôt à la source, le différentiel entre la TVA encaissée et la TVA reversée, les encaissements liés aux frais de dossiers pour l'accession à la propriété, les prestations refacturées aux employeurs ainsi que des intérêts versés à CAP Prévoyance pour encaissement de factures avec retard.

7.M/ Autres frais

Ce poste comprend des différences d'arrondis en lien avec la facturation de cotisations, le traitement de prestations de libre passage ainsi que des différences entre les impôts anticipés remboursés et ceux qui avaient été déclarés.

7.N/Frais généraux et d'administration

Les prestations fournies par le personnel de l'Administration relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles ont été prises en compte dans

les charges d'exploitation des immeubles. Il a été procédé de la même manière pour les prestations de l'Administration relatives à la gestion des valeurs mobilières.

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Frais d'administration des instances de la Fondation et charges du personnel	4'128'440	3'770'394	2'965'844	2'671'668	1'162'596	1'098'726
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-2'207'267	-1'961'090	-1'487'698	-1'321'775	-719'569	-639'315
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-398'950	-396'280	-268'892	-267'093	-130'058	-129'187
	1'522'223	1'413'024	1'209'254	1'082'800	312'969	330'224
Frais généraux	1'968'597	2'028'762	1'431'746	1'436'579	536'851	592'183
Honoraires organe de révision	85'775	80'775	57'812	54'442	27'963	26'333
Honoraires expert en prévoyance	99'515	160'339	79'055	122'868	20'460	37'471
Émoluments autorité de surveillance	23'084	18'819	18'338	14'421	4'746	4'398
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-558'731	-674'079	-376'585	-454'329	-182'146	-219'750
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-555'208	-651'170	-374'211	-438'889	-180'998	-212'281
	1'063'030	963'446	836'155	735'092	226'876	228'353
Total	2'585'253	2'376'470	2'045'409	1'817'893	539'845	558'577

Conformément à la législation fédérale, les organes de CAP Prévoyance perçoivent une indemnité pour leur activité et suivent des formations. Pour 2019, le montant net total des indemnités et frais de formation s'est élevé à CHF 124'832.--.

Les frais d'administration par membre¹ s'élèvent à CHF 183.04.--²

¹ actif et pensionné

² CHF 185.40.-- en 2018

7.O/Variation des réserves de fluctuation de valeurs

Le résultat net des placements 2019, y compris la variation de la valeur financière des immeubles, a été très positif et a impliqué une augmentation des degrés de couverture des CPI au 31 décembre 2019, en prenant en compte la variation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Conformément au point 4.A ci-avant, les réserves de fluctuation de valeurs des deux CPI ont été partiellement constituées et présentent les variations suivantes :

CHF +113'518'269.--
CPI « villes et communes » (+100%)

CHF +96'367'106.--
CPI « SIG » (+57%)

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE /

Le rapport d'activité 2018, accompagné des attestations de l'expert en prévoyance professionnelle, du rapport de l'organe de révision et de l'extrait du procès-verbal du Conseil de Fondation approuvant les comptes 2018, ont été adressés à l'Autorité de surveillance (ASFIP) le 28 juin 2019.

Par courrier du 17 septembre 2019, l'ASFIP a formulé les demandes suivantes :

- Préciser la qualité de l'expert, personne morale et personne physique en charge du mandat. Le point 1.E du présent rapport a donc été ajusté comme requis.
- Présenter l'évolution des bénéficiaires de rentes non seulement au 31 décembre mais aussi pendant l'année. Le point 2 du présent rapport a été complété en ce sens.
- Faire ressortir dans les tableaux sur les placements par catégorie les limites fixées par l'OPP2 et cas échéant leur dépassement. Les tableaux concernés du présent rapport au point 6.D ont été ajustés à cette demande. Des dépassements sont constatés au 31 décembre 2019 concernant la limite de 30% en immobilier pour les deux CPI et concernant la limite de 30% en devises étrangères non couvertes pour la CPI « SIG ». Ces dépassements sont commentés au point 6.B. relatif à l'extension des possibilités de placement.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE /

Capital de fondation

CAP Prévoyance est une fondation de prévoyance intercommunale de droit public, constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, avec un capital propre de CHF 100'000.--.

Après 6 années d'activité, il a été décidé de dissoudre le capital propre et de l'intégrer à la fortune des CPI.

Liquidation partielle

Néant.

Procédures judiciaires en cours

CAP Prévoyance participe à diverses procédures dans le cadre de l'affaire Hypotheka pour laquelle une correction de valeur a été constituée au bilan (voir point 7.B).

Les quelques autres procédures judiciaires en cours en 2019 relèvent essentiellement du droit du bail, de la prévoyance professionnelle ou du domaine immobilier et ne sont pas de nature à influencer les comptes, quelle que soit l'issue des procédures.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN /

Néant.



CAP PRÉVOYANCE
— **APPENDICES** /



Appendice 1 / (1/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Montants indiqués à la valeur boursière (en CHF)

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	-	80'666'274	-	80'666'274
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	-	3'093'580	120'678'940	123'772'520
Liquidités et réalisables à court terme		-	83'759'854	120'678'940	204'438'794
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	234'651'758	-	-	234'651'758
Hypotheka*	Hypothèques	1'322'256	-	-	1'322'256
Dette d'assainissement SIG	Divers	-	-	-	-
Prêts divers	Divers	124'253	-	-	124'253
Obligations suisses et créances en CHF		236'098'268	-	-	236'098'268
CAPACITY – obligations étrangères	Obligations monde hors Suisse	523'273'663	-	-	523'273'663
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Obligations monde hors Suisse gov.	110'761'088	-	-	110'761'088
Obligations en devises		634'034'751	-	-	634'034'751
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	773'389'114	-	-	773'389'114
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	177'037'118	-	-	177'037'118
Actions suisses		950'426'232	-	-	950'426'232
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	399'570'815	-	-	399'570'815
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	368'167'182	-	-	368'167'182
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	105'338'200	-	-	105'338'200
Actions étrangères		873'076'197	-	-	873'076'197
CAPACITY – gestion diversifiée	Classes d'actifs diversifiés	195'745'966	-	-	195'745'966
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Placements privés non cotés	51'431'636	2'323'619	16'795'236	70'550'491
Pictet Alternative Advisors	Placements privés non cotés	65'682'408	977'412	1'595'990	68'255'810
Berger van Berchem	Placements privés non cotés	54'860'929	1'391'457	-	56'252'386
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	-	432'361	-	432'361
Autres placements		367'720'938	5'124'850	18'391'226	391'237'014
BCV	Immobilier suisse indirect	75'557'114	-	-	75'557'114
Immobilier suisse indirect		75'557'114	-	-	75'557'114
Crédit Suisse REFI	Immobilier étranger indirect	32'375'385	-	-	32'375'385
AXA Investment Managers Suisse SA	Immobilier étranger indirect	26'087'280	-212	-	26'087'068
Zürich Invest SA	Immobilier étranger indirect	25'866'722	-	-	25'866'722
Swiss Finance & Property Group	Immobilier étranger indirect	29'569'984	-	-	29'569'984
UBS	Immobilier étranger indirect	32'638'575	-	-	32'638'575
AFIAA	Immobilier étranger indirect	44'594'211	-	-	44'594'211
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	-	-200'271	-	-200'271
Immobilier étranger indirect		191'132'157	-200'482	-	190'931'675
Total		3'328'045'657	88'684'222	139'070'166	3'555'800'045

* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B).

Appendice 1 / (2/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Montants indiqués à la valeur boursière (en CHF)

CPI « VILLES ET COMMUNES »	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	-	92'471'402	-	92'471'402
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	-	1'746'977	32'040'236	33'787'213
Liquidités et réalisables à court terme		-	94'218'379	32'040'236	126'258'615
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	153'972'418	-	-	153'972'418
Hypotheka*	Hypothèques	891'201	-	-	891'201
Prêts divers	Divers	124'253	-	-	124'253
Obligations suisses et créances en CHF		154'987'872	-	-	154'987'872
CAPACITY – obligations étrangères	Obligations monde hors Suisse	295'846'523	-	-	295'846'523
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Obligations monde hors Suisse gov.	68'943'133	-	-	68'943'133
Obligations en devises		364'789'656	-	-	364'789'656
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	483'438'145	-	-	483'438'145
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	123'050'426	-	-	123'050'426
Actions suisses		606'488'571	-	-	606'488'571
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	242'800'498	-	-	242'800'498
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	218'660'445	-	-	218'660'445
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	71'145'552	-	-	71'145'552
Actions étrangères		532'606'494	-	-	532'606'494
CAPACITY – gestion diversifiée	Classes d'actifs diversifiés	113'564'650	-	-	113'564'650
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Placements privés non cotés	34'664'923	1'566'120	11'319'989	47'551'031
Pictet Alternative Advisors	Placements privés non cotés	44'269'943	658'776	1'075'697	46'004'416
Berger van Berchem	Placements privés non cotés	36'976'266	937'842	-	37'914'108
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	-	291'411	-	291'411
Autres placements		229'475'782	3'454'149	12'395'686	245'325'617
BCV	Immobilier suisse indirect	-	-	-	-
Immobilier suisse indirect		-	-	-	-
Crédit Suisse REFI	Immobilier étranger indirect	21'821'009	-	-	21'821'009
AXA Investment Managers Suisse SA	Immobilier étranger indirect	22'174'188	-180	-	22'174'008
Zürich Invest SA	Immobilier étranger indirect	21'986'714	-	-	21'986'714
Swiss Finance & Property Group	Immobilier étranger indirect	19'930'169	-	-	19'930'169
UBS	Immobilier étranger indirect	-	-	-	-
AFIAA	Immobilier étranger indirect	-	-	-	-
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	-	-	-	-
Immobilier étranger indirect		85'912'081	-180	-	85'911'901
Total		1'974'260'456	97'672'348	44'435'922	2'116'368'726



* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B).

Appendice 1 / (3/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Montants indiqués à la valeur boursière (en CHF)

CPI « SIG »	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	–	–11'805'128	–	–11'805'128
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	–	1'346'603	88'638'704	89'985'307
Liquidités et réalisables à court terme		–	–10'458'525	88'638'704	78'180'179
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	80'679'340	–	–	80'679'340
Hypotheka*	Hypothèques	431'056	–	–	431'056
Dette d'assainissement SIG	Divers	–	–	–	–
Prêts divers	Divers	–	–	–	–
Obligations suisses et créances en CHF		81'110'396	–	–	81'110'396
CAPACITY – obligations étrangères	Obligations monde hors Suisse	227'427'140	–	–	227'427'140
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Obligations monde hors Suisse gov.	41'817'955	–	–	41'817'955
Obligations en devises		269'245'095	–	–	269'245'095
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	289'950'969	–	–	289'950'969
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	53'986'692	–	–	53'986'692
Actions suisses		343'937'661	–	–	343'937'661
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	156'770'318	–	–	156'770'318
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	149'506'737	–	–	149'506'737
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	34'192'648	–	–	34'192'648
Actions étrangères		340'469'702	–	–	340'469'702
CAPACITY – gestion diversifiée	Classes d'actifs diversifiés	82'181'315	–	–	82'181'315
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Placements privés non cotés	16'766'713	757'500	5'475'247	22'999'460
Pictet Alternative Advisors	Placements privés non cotés	21'412'465	318'636	520'293	22'251'394
Berger van Berchem	Placements privés non cotés	17'884'663	453'615	–	18'338'278
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	–	140'950	–	140'950
Autres placements		138'245'156	1'670'701	5'995'540	145'911'397
BCV	Immobilier suisse indirect	75'557'114	–	–	75'557'114
Immobilier suisse indirect		75'557'114	–	–	75'557'114
Crédit Suisse REFI	Immobilier étranger indirect	10'554'376	–	–	10'554'376
AXA Investment Managers Suisse SA	Immobilier étranger indirect	3'913'092	–32	–	3'913'060
Zürich Invest SA	Immobilier étranger indirect	3'880'008	–	–	3'880'008
Swiss Finance & Property Group	Immobilier étranger indirect	9'639'815	–	–	9'639'815
UBS	Immobilier étranger indirect	32'638'575	–	–	32'638'575
AFIAA	Immobilier étranger indirect	44'594'211	–	–	44'594'211
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	–	–200'271	–	–200'271
Immobilier étranger indirect		105'220'077	–200'302	–	105'019'774
Total		1'353'785'201	–8'988'126	94'634'244	1'439'431'319

* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B).

Appendice 1 / (4/4)

LISTE DES GÉRANT-E-S ET AGRÈMENTS

Classe d'actifs	Gestionnaire	Style de gestion	Autorité de régulation
Liquidités courantes	Banque Cantonale de Genève		FINMA
	Banque Pictet & Cie SA		FINMA
	Postfinance SA		FINMA
CAPACITY Placements courts termes	Pictet Asset Management SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY Obligations suisses	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Crédit Suisse	Gestion active	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
Hypothèques	Hypotheka	Gestion active	ASFIP
CAPACITY Obligations étrangères	Candriam Belgium SA	Gestion indicielle	FSMA
	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Ellipsis Asset Management SA	Gestion active	AMF
	Fisch Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	Fundo SA	En liquidation	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion active	FINMA
	Millennium Global Investments Ltd	Gestion active	FCA
	Piguet Galland & Cie SA	Gestion active	FINMA
	Pimco Europe LTD	Gestion active	FCA
	Union Bancaire Privée, UBP SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY Obligations étrangères gouvernementales	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY Actions suisses	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion indicielle	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
CAPACITY Actions suisses small & mid caps	Banque Cantonale de Genève	Gestion active	FINMA
	GAM Investment Management (Switzerland) SA	Gestion active	FINMA
	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	VV Vermögensverwaltung AG	Gestion active	FINMA
CAPACITY Actions étrangères	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Banque J. Safra-Sarasin SA	Gestion active	FINMA
	Candriam Belgium SA	Gestion active	FSMA
	Capital International Sàrl	Gestion active	FINMA
	Invesco Asset Management Deutschland Sàrl	Gestion active	BaFin
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Wellington Management Company LLP	Gestion active	SEC
CAPACITY Actions étrangères rendement absolu	Banque Profil de Gestion SA (division Dynagest)	Gestion active	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion indicielle	FINMA
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Mirabaud Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Gestion semi-indicielle	FINMA
CAPACITY Actions marchés émergents	Comgest SA	Gestion active	AMF
	De Pury Pictet Turrettini & Cie	Gestion active	FINMA
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Pictet Asset Management SA	Gestion semi-indicielle	FINMA
	Vontobel Asset Management SA (ex banque Vontobel SA)	Gestion active	FINMA
CAPACITY Gestion diversifiée	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Ethenea Independent Investors (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA
Placements privés (non cotés)	Berger van Berchem	Gestion active	FINMA
	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Gestion active	CHS-PP
	Pictet Alerntive Advisors	Gestion active	FINMA
Immobilier suisse indirect	Banque Cantonale Vaudoise	Gestion active	FINMA
Immobilier étranger indirect	AFIAA	Gestion active	CHS-PP
	AXA Investment Managers Suisse SA	Gestion active	FINMA
	Crédit Suisse	Gestion active	FINMA
	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion active	CHS-PP
	Swiss Finance & Property Group	Gestion active	CHS-PP
	Zürich Invest SA	Gestion active	FINMA

Appendice 2 / (1/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF)

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.19	Plus-value en 2019	Variation	Valeur au 31.12.2019	État locatif au 31.12.2019	Gros travaux 2019
Jacques-Dalphin 7	1913-1914	1921	5'237'000	186'600	180'400	5'604'000	287'614	89'333
Pont-Neuf 27	1914	1921	2'499'000	14'232	19'768	2'533'000	141'115	9'488
Cluse 29-31	1911-1912	1924	5'789'000	28'657	97'344	5'915'000	353'736	17'774
Verte 5-7-9	1913-1914	1924	10'354'000	25'922	287'078	10'667'000	657'330	14'199
Lausanne 111	1913-1914	1924	6'416'000	104'193	-85'193	6'435'000	345'452	44'654
Montchoisy 55	1916-1917	1924	3'572'000	195'854	179'146	3'947'000	251'628	186'735
Édouard-Racine 1	1914	1925	3'753'000	7'603	109'397	3'870'000	246'396	6'446
Frontenex 37	1911-1912	1926	4'169'000	697	75'304	4'245'000	256'888	299
Saint-Jean 86	1910-1911	1926	6'879'000	107'619	206'381	7'193'000	380'160	94'577
Henri-Dunant 15	1905	1927	6'972'000	17'744	99'256	7'089'000	359'022	12'014
Merle-d'Aubigne 5	1916	1927	6'364'000	49'967	61'033	6'475'000	366'550	29'968
Chêne 13	1906	1928	2'521'000	10'848	64'153	2'596'000	160'313	7'232
Candolle 24	1885	1938	6'835'000	76'378	39'622	6'951'000	344'369	33'512
Aïre 58-60 / Camille-Martin 2	1939	1939	8'120'000	17'310	217'690	8'355'000	512'829	11'540
Camille-Martin 2a-2b	2016	2016	9'723'000	5'690	156'310	9'885'000	520'020	5'690
Théodore-Weber 15-17	1938-1940	1939	11'570'000	147'286	362'714	12'080'000	694'165	93'245
Taconnerie 2	1940	1940	2'378'000	9'128	57'872	2'445'000	184'620	6'085
Plainpalais 7	1860	1945	6'159'000	-	32'000	6'191'000	350'169	-
Eaux-Vives 14	1928	1945	5'053'000	2'842	-24'842	5'031'000	304'095	1'894
Corraterie 10 à 14	1834	1946	46'627'000	24'330	-752'330	45'899'000	2'035'122	16'220
Veyrier 15	1934	1948	4'833'000	14'992	188'008	5'036'000	305'005	4'538
Quai du Rhône 2	début XX ^e siècle	1949	6'788'000	62'186	203'814	7'054'000	399'537	30'646
Athénée 44	1950	1952	6'232'000	62'326	83'674	6'378'000	577'506	36'252
Frontenex 35	1911-1912	1952	3'434'000	179'743	70'258	3'684'000	214'018	77'033
Pâquis 43-45-47	1952	1954	9'052'000	69'277	169'723	9'291'000	607'341	43'860
Pâquis 47bis	1952	1957	2'431'000	1'522	22'478	2'455'000	130'098	1'027
Vidollet 13-15	1950	1956	22'519'000	139'931	665'069	23'324'000	1'352'894	78'421
Franck-Thomas 20-22 / Rosemont 1-3-3a	1955	1956	7'466'000	24'931	-16'931	7'474'000	667'704	13'973
Wendt 38-40	1910	1959	5'689'000	-	88'000	5'777'000	381'480	-
Crozet 22 à 28	1960	1960	25'978'000	75'876	615'124	26'669'000	1'589'657	50'584
Bergalonne 12 / Maraichers 57	début XX ^e siècle	1963	4'902'000	9'668	173'332	5'085'000	278'532	6'446
Prévost-Martin 55-57 / Pîtons 2	1968	1968	7'685'000	97'654	20'346	7'803'000	557'613	39'655

Appendice 2 / (2/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF)

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.19	Plus-value en 2019	Variation	Valeur au 31.12.2019	État locatif au 31.12.2019	Gros travaux 2019
Communes-Réunies 64 à 74	1967-1968	1968	45'990'000	797'682	87'318	46'875'000	3'281'030	516'995
Stade 9 à 15	1969	1970	11'593'000	1'795	163'205	11'758'000	648'920	1'795
Meyrin 12-12a-12b	1964	1970	20'949'000	384'898	-379'898	20'954'000	1'207'799	216'984
Édouard-Racine 12 / Schaub 29	1956	1970	9'203'000	31'066	107'934	9'342'000	536'754	13'314
Deux-Communes 4-6	1971-1972	1971	18'476'000	196'872	48'128	18'721'000	1'083'153	144'387
Saint-Julien 22-24	1971-1973	1971	10'323'000	71'776	98'224	10'493'000	726'934	47'850
Pontets 3	1971	1972	18'364'000	117'287	-478'287	18'003'000	1'184'317	64'751
Pontets 3bis	1971	1992	18'777'000	26'604	-452'604	18'351'000	1'213'543	16'215
Bois-de-la-Chapelle 13	1973-1975	1975	31'719'000	206'788	61'212	31'987'000	2'055'969	99'954
Môle 38-38b-40	1964	1978	16'663'000	29'836	412'164	17'105'000	1'068'047	21'488
Clochettes 16-18	1978	1979	24'806'000	157'625	558'375	25'522'000	1'507'601	94'389
Tour-de-Champel 1	1979	1979	9'324'000	60'970	147'030	9'532'000	569'531	28'515
Frontenex 34	1968	1980	17'046'000	-	513'000	17'559'000	1'152'402	-
Gutenberg 2	1965-1970	1983	9'651'000	199'907	165'093	10'016'000	570'077	170'988
Artisans 2	1982	1983	9'442'000	-	151'000	9'593'000	639'364	-
Filature 19-21	1982	1983	8'480'000	-	98'000	8'578'000	457'992	-
Armes 12 à 16	1982	1983	19'005'000	48'684	274'316	19'328'000	1'032'385	32'456
Micheli-du-Crest 14	1983	1983	5'693'000	-	71'000	5'764'000	345'943	-
Hugo-De-Senger 8	1979-1980	1984	1'194'000	-	25'000	1'219'000	94'080	-
Ami-Argand 9-11	1978-1979	1984	13'841'000	106'378	27'622	13'975'000	848'807	51'786
Bachet 8 à 12	1984	1985	33'125'000	69'864	259'136	33'454'000	1'844'552	41'032
Chabrey 11 à 15	1985	1985	17'209'000	63'078	228'922	17'501'000	1'110'266	42'052
Frontenex 126	1985	1985	5'371'000	18'933	58'067	5'448'000	324'847	12'622
Clochettes 6	1985-1986	1986	11'007'000	36'026	10'974	11'054'000	644'991	24'962
Fontenette 25	1987	1987	5'531'000	33'597	53'403	5'618'000	346'689	21'264
Terrassiere 45 à 51	1981	1987	19'696'000	49'553	-527'553	19'218'000	1'213'805	38'421
Fontaine 6-8 / Pont-de-Ville 22-24	1985	1988	24'244'000	3'138	146'862	24'394'000	1'713'851	2'092
Vieux-Marché 4	1986-1988	1986	8'790'000	-	191'000	8'981'000	554'148	-
Adrien-Jeandin 29 à 37	1989	1989	25'082'000	53'972	241'028	25'377'000	1'696'527	35'981
Quartier-Neuf 12-14	1968	1990	2'653'000	-	53'000	2'706'000	186'540	-
Genève 134-136	1990-1991	1991	11'479'000	7'560	267'440	11'754'000	692'744	5'040
Bugnons 2	1973	1991	8'039'000	28'923	-41'923	8'026'000	458'982	19'913

Appendice 2 / (3/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF)

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.19	Plus-value en 2019	Variation	Valeur au 31.12.2019	État locatif au 31.12.2019	Gros travaux 2019
Europe 55-57	1991-1992	1992	16'272'000	9'735	338'265	16'620'000	1'087'118	6'490
Europe 59-61	1991-1992	1992	14'833'000	32'592	457'408	15'323'000	1'008'146	21'728
Pré-Gentil 72 à 74b	1992	1992	14'186'000	68'851	617'149	14'872'000	820'010	46'993
Merley 10	1978	1993	6'014'000	11'885	71'115	6'097'000	319'090	7'923
Bernex 382	1978	1993	4'145'000	6'330	70'670	4'222'000	227'696	5'185
Délices 2-4-4b	1953-1955	1993	29'871'000	343'776	623'224	30'838'000	1'585'480	318'744
Champ-Claude 3-3a-3b	1993-1994	1993	13'915'000	40'577	-158'577	13'797'000	832'095	29'052
Gradelle 22-40	1963	1994	70'661'000	201'414	1'797'586	72'660'000	4'058'767	165'873
Clair-Matin 36 à 40	1993-1994	1993	18'904'000	1'476	355'524	19'261'000	1'096'067	50
Clair-Matin 22-24	1994-1995	1994	8'863'000	75'433	384'567	9'323'000	614'984	59'093
Peney 61-63	1994-1995	1993	8'972'000	32'920	82'080	9'087'000	551'232	22'922
Gilbert Trolliet 2 à 8	1994-1995	1993	26'389'000	137'776	348'224	26'875'000	1'521'228	24'848
Villard 2 à 4b	1994-1996	1994	19'954'000	44'005	642'995	20'641'000	1'262'244	19'060
Saint-Georges 79 à 87	1995-1997	1995	37'426'000	58'655	65'345	37'550'000	2'264'885	23'810
Fayards 268-270	1994-1996	1994	15'934'000	54'276	-104'276	15'884'000	1'025'268	24'739
Le Corbusier 13b	1996-1997	1996	7'264'000	11'477	48'523	7'324'000	393'501	7'651
Europe 13-15-17	1994-1997	1994	21'221'000	81'144	128'856	21'431'000	1'261'764	7'294
Ami-Argand 23-25	1999-2000	1998	13'142'000	28'729	241'271	13'412'000	789'018	19'415
Avallons 56-58-60	1994-1996	1995	9'527'000	93'871	175'129	9'796'000	578'100	87'527
Centre commercial (1/6)	1995-1998	1995	19'065'000	43'300	278'700	19'387'000	1'159'557	28'867
Lyon 97 (bureaux Charmilles)	1995-1998	1995	18'959'000	81'279	-80'279	18'960'000	1'213'356	54'186
Lyon 111	1995-2002	1995	15'209'000	1'882	164'118	15'375'000	974'631	48
Lyon 93	1995-1998	1999	14'305'000	90'497	-33'497	14'362'000	901'452	60'331
Salomon-Penay 33-35	1990	1999	5'146'000	7'140	46'860	5'200'000	337'785	4'760
Gué 65 à 65d	1999-2000	2000	14'049'000	-	863'000	14'912'000	908'712	-
Hermance 6-8	2002-2003	2003	6'479'000	-	-41'000	6'438'000	315'192	-
Roche 2-2bis	env. 1915	2003	14'074'000	17'996	352'004	14'444'000	804'219	11'997
Montfleury 27-29	2005-2007	2007	16'214'000	7'756	174'244	16'396'000	848'370	4'303
Marie-Brechbuhl 2b-2c	2007-2008	2009	18'325'000	39'107	-501'107	17'863'000	891'246	23'717
TOTAL			1'260'082'000	6'197'689	13'712'311	1'279'992'000	76'476'768	3'915'194

Note

La différence de CHF 364'844.-- avec la valeur au 31 décembre 2019 au bilan correspond à des frais d'études (voir point 6.1 de l'annexe).

Appendice 3 /

LISTE DES RÉGIES AU 31 DÉCEMBRE 2019

BROLLIET SA

BRUN Édouard & Cie SA

BURGER Rodolphe SA

COMPTOIR IMMOBILIER SA

M3 REAL ESTATE SA

NAEF IMMOBILIER GENÈVE SA

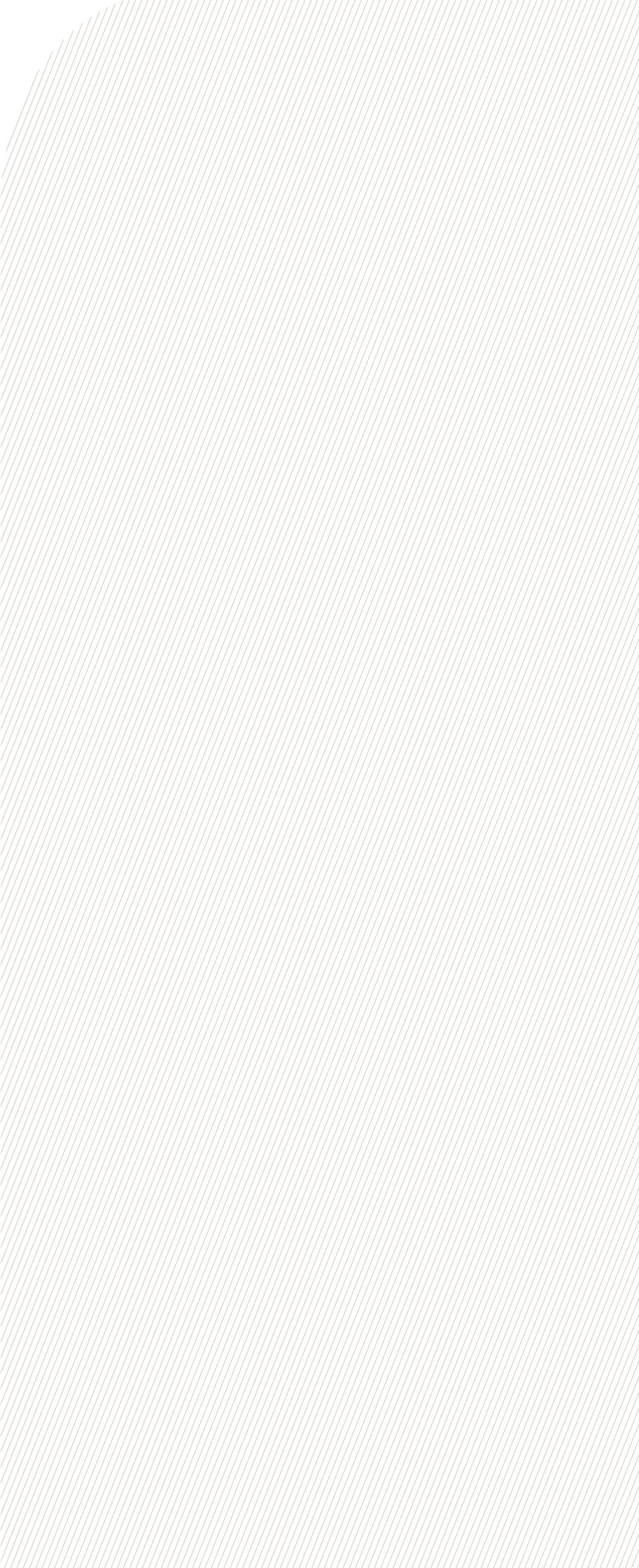
PILET & RENAUD SA

RÉGIE DU RHÔNE SA

ROSSET & CIE SA

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA

TOURNIER Bertrand



CAP PRÉVOYANCE
— **ATTESTATIONS
DE L'EXPERT
EN PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE
ET RAPPORT DE
L'ORGANE
DE RÉVISION /**

ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019

CAP - CPI Ville de Genève et communes

Les développements et analyses effectués nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 83.2 %, un degré de couverture global de 80 % et un degré de couverture des actifs de 62.7 %, la CPI respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement approuvé par l'autorité de surveillance.
- Les provisions techniques constituées à fin 2019 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques appliquées par la CPI (tables actuarielles VZ 2015 (P2017), avec minoration des fréquences d'invalidité de 25 %) sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.5 % à fin 2019, au niveau du taux recommandé lors de notre précédente expertise. Notre évaluation nous conduit toutefois à recommander un abaissement supplémentaire du taux technique à 2.0 %. Une provision pour abaissement du taux d'intérêt technique a été constituée dans ce sens à fin 2019.
- L'équilibre financier structurel de la CPI est globalement assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation structurel, du niveau de performance attendu par la CPI, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur.

PITTET ASSOCIÉS SA, Cocontractante



BERNARD ROMANENS

Directeur
Expert agréé LPP (exécutant)

p.o.




SÉBASTIEN VIQUERAT

Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP

Genève, le 28 mai 2020



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019

CAP - CPI Services industriels de Genève

Les développements et analyses effectués nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 116.7 %, la CPI est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les provisions techniques constituées à fin 2019 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques appliquées par la CPI (tables actuarielles VZ 2015 (P2017), avec minoration des fréquences d'invalidité de 40 %) sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.5 % à fin 2019, au niveau du taux recommandé lors de notre précédente expertise. Notre évaluation nous conduit toutefois à recommander un abaissement supplémentaire du taux technique à 2.0 %. Une provision pour abaissement du taux d'intérêt technique a été constituée dans ce sens à fin 2019.
- L'équilibre financier structurel de la CPI est globalement assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation structurel, du niveau de performance attendu par la CPI, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur.

PITTET ASSOCIÉS SA, Cocontractante



suisseID

BERNARD ROMANENS

Directeur
Expert agréé LPP (exécutant)

p.o.



suisseID

SÉBASTIEN VIQUERAT

Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP

Genève, le 28 mai 2020

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Corraterie 26
CH-1211 Genève 11

Téléphone +41 (0)22 311 36 44
Téléfax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la
**CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public
de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève
et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres
employeurs affiliés conventionnellement
Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons également vérifié la correcte ségrégation du patrimoine et des résultats entre les deux Caisses de Prévoyance Internes.

Les comptes annuels de la Caisse de Prévoyance Interne « Ville de Genève et communes » présentent un excédent de passif de CHF 595.8 millions, y compris CHF 709.4 millions concernant la part de financement en répartition, et un degré de couverture de 83.2 % calculé selon l'article 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 68 % et à celui défini dans le chemin de financement approuvé par l'Autorité de surveillance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Genève, le 26 mai 2020

BfB Société Fiduciaire
Bourquin Frères et Béran SA

Guy Chervet
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Jean Triboulet
Expert-réviser agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe

CAP PRÉVOYANCE

CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13

T 022 338 10 10

info@cap-prevoyance.ch

www.cap-prevoyance.ch



CONTACT / À VOTRE DISPOSITION

Les équipes de CAP Prévoyance sont volontiers à votre disposition pour répondre à toutes les interrogations que vous pourriez avoir. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au **022 338 10 10** (heures de bureau), ou par courriel à l'adresse **info@cap-prevoyance.ch**.

Enfin, le site internet **www.cap-prevoyance.ch** fournit toutes les informations utiles concernant votre institution de prévoyance.

CAP /// PRÉVOYANCE